

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**
p.3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**LUTTE
OUVRIÈRE**
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1946 - 18 novembre 2005 - prix : 1 €

L'explosion des banlieues

**Manque
d'écoles**

**Chirac :
des mots
et pas de
remèdes**
p.3

**et d'enseignants,
incurie de l'État**

p. 4 et 5

Allemagne

p. 16

**La grande coalition
contre les travailleurs**



Sommaire

Leur société

- p 4 ■ L'état d'urgence prolongé de 3 mois
- Le maire de Draveil coupe les aides sociales
- p 5 ■ Banlieues : le manque d'écoles et d'enseignants
- Au Mirail - Toulouse : entre voitures incendiées et police
- p 6 ■ L'apprentissage à 14 ans selon Villepin
- p 7 ■ Lycée Jean Zay - Aulnay-sous-Bois (93)
- Lycée professionnel d'Auby (Nord)
- Les internats pour élèves méritants
- p 10 ■ Pouvoir d'achat : les statistiques et la réalité
- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères : y'a de l'abus
- Une lettre de lecteur : contre un projet de décharge
- p 11 ■ Travailleurs handicapés : touchés massivement par le chômage
- Troubles musculo-squelettiques : un malade due au capitalisme
- Droit au logement pour tous !
- Budget : une rallonge pour l'armée
- p 16 ■ Écoutes téléphoniques de l'Élysée : des verdicts très légers

Tribune

- p 6 ■ Lettre à un ami syndicaliste

Dans le monde

- p 8/9 ■ Israël : Peretz remplace Perès à la tête du Parti Travailleuse
- Irak : des bombes au phosphore sur Fallouja
- Grande-Bretagne : Blair mis en minorité au Parlement
- Tunisie : une dictature choyée par la France
- p 16 ■ Allemagne : la grande coalition CDU-SPD
- Espagne : une réaction calotine
- Dans les entreprises
- p 12 ■ Air France
- p 13 ■ Régie des transports de Marseille (RTM) : la reprise de la grève
- La grève du 21 novembre à la SNCF
- p 14 ■ Renault-Flins (78)
- Toyota - Onnaing (Nord)
- Hutchinson - Chalette-sur-Loing (Loiret)
- p 15 ■ La caisse du Fonds de garantie à l'accession sociale
- Le Crédit Lyonnais - Paris
- Lajous Industrie - Compiègne (Oise)
- Fenwick - Cenon-sur-Vienne (Vienne)

• Non-lieu pour les dirigeants de la Sollac

Les assassins de l'amiante sous haute protection

Mardi 15 novembre, la cour de cassation a rendu un arrêt confirmant le non-lieu rendu par la cour d'appel de Douai contre la plainte touchant six ex-dirigeants de la Sollac, accusés par les veuves des victimes d'avoir empoisonné leurs maris à Dunkerque en les exposant à l'amiante.

La cour de cassation a tenu, fait exceptionnel, à justifier sa décision par un communiqué spécial. Ce dernier déclare que ce n'est que pour « des raisons de procédure » que la cour a rejeté le pourvoi des veuves de Dunkerque et que, si elle était saisie dans une autre affaire, elle pourrait avoir l'occasion de se prononcer sur le fond des accusations.

Il n'empêche que, dans son jugement, la cour a dénié aux victimes le droit de contester les décisions des tribunaux qui ont mis hors de cause les dirigeants de sociétés soupçonnés d'empoisonnement et donc d'assassinat. Tout le monde sait, et la cour de cassation en premier, que ce gouvernement, comme tous ceux qui l'ont précédé, ont protégé les patrons assassins des conséquences de leur méfaits. Ils les ont protégés, tant sur le plan des réparations civiles, qu'ils ont prises en charge à leur place, que sur celui des poursuites pénales. C'est justement en s'appuyant sur une loi présentée par le gouvernement Jospin que le non-lieu a été prononcé.

En attendant, ceux qui sont responsables de la mort par empoisonnement, dans le cadre de leur travail, des maris des veuves de Dunkerque sont définitivement absous. Les veuves présentes à Paris ont crié leur colère et leur indignation. Cela faisait des mois qu'elles manifestaient toutes les trois semaines à Dunkerque. Récemment, ce sont plusieurs milliers de manifestants venus de toute la France qui dénonçaient devant le ministère de la Justice à Paris le scandale de la protection des patrons assassins, coupables d'avoir fait inhaler l'amiante à leurs salariés. Il s'agit d'un crime de masse : 3 000 morts par an, plus de 100 000 morts attendus dans les prochaines années. Les veuves et l'Association nationale des victimes de l'amiante ont annoncé que leur combat continuait.

Dans cette société pourrie de haut en bas par l'argent et le profit, la vie des ouvriers ne vaut vraiment pas cher pour les patrons, les gouvernements et les juges. Pas même un procès.

Paul SOREL

Rencontre avec les militants de Lutte Ouvrière à Brive-la-Gaillarde (Corrèze) samedi 26 novembre sur les marchés à partir de 10 h
Débat à 14 h 30 et à 17 h
salle Antoine-Meyrignac
place du 14 juillet (ancien théâtre)

Manifestons pour la défense des services publics

De l'enseignement aux hôpitaux, des transports à l'électricité, les services publics sont la cible du gouvernement. Privatisations et réductions d'effectifs entraînent un service dégradé pour le public, des conditions de travail aggravées pour les employés.

Samedi 19 novembre, les syndicats appellent à manifester pour la défense des services publics.

Lutte Ouvrière soutient cette manifestation, en souhaitant qu'elle soit un premier pas pour mettre en échec cette politique désastreuse.

Samedi 19 Novembre à 13 h 30 à Paris place d'Italie

Contre les violences faites aux femmes

Comme depuis plusieurs années, un certain nombre d'associations, dont le Collectif national pour les droits des femmes, appelle à « une manifestation contre les violences faites aux femmes ».

Les violences faites aux femmes, physiques, verbales, psychologiques, ne sont que le prolongement d'une oppression que la société tolère dans la vie professionnelle comme dans la vie sociale et à laquelle les lois sur l'égalité des sexes et la parité hommes-femmes dans certaines élections politiques

sont loin d'avoir mis un terme.

Lutte Ouvrière soutient cet appel du Collectif national pour les droits des femmes à une

Manifestation Vendredi 25 novembre à 18 h 30 à Paris

Rendez-vous devant l'entrée du cimetière du Père-Lachaise, métro Père-Lachaise

Fête régionale de Lutte Ouvrière

COMPIÈGNE

Samedi 19 novembre
à partir de 17 heures
Salle des fêtes,
place de la République
à Margny-lès-Compiègne

LUTTE OUVRIÈRE

(Union Communiste (Trotskyiste)
membre de l'Union Communiste Internationaliste)

L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est éditée par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 43 65 58 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1^{er} janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 - 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 1009 I 85576.

Lutte Ouvrière c/o Éditions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Éditions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin.

Lutte Ouvrière sur Internet :

www.lutte-ouvriere.org
www.union-communiste.org
e-mail : journal@lutte-ouvriere.org

Téléphone : 01 48 10 86 20
Télécopie : 01 48 10 86 26

Soutenez-nous financièrement

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : « Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière » et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 Paris Cedex 18.

Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti Lutte Ouvrière conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

Adresser toute correspondance à :
LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18

ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Ci-joint la somme de :
par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	10 numéros
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	21 €
USA, Canada	35 €	70 €	25 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	32 €

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

Grands mots et pas de remèdes



Lundi soir 14 novembre, dans sa déclaration télévisée, Chirac n'a pas lésiné sur les grands mots, invoquant les « valeurs de la République », « la justice, la fraternité, la générosité ». C'est évidemment plus facile de parler de « générosité » et de condamner en paroles les discriminations, que de libérer les fonds qui seraient nécessaires à l'Éducation nationale pour donner à tous les jeunes des banlieues un

véritable accès aux connaissances, à la culture. Surtout quand on préside un régime qui préfère multiplier les cadeaux aux plus riches que donner aux services publics les moyens de fonctionner correctement.

Mais il est vrai qu'en ce qui concerne les responsabilités dans la situation présente, Chirac n'a trouvé qu'à condamner la prétendue démission des parents, menaçant de sanctions ceux qui ne prendraient pas « toutes leurs responsabilités ». C'est se moquer du monde, quand on applique une politique qui dans tous les domaines (logements insuffisants et insalubres, extension du travail de nuit et du week-end) rend de plus en plus difficile la vie de famille de milliers de travailleuses et de travailleurs. Et ce n'est certainement pas en proclamant, comme il l'a fait, qu'il « faut être strict dans l'application des règles du regroupement familial » qu'on permettra aux parents immigrés de mieux pouvoir s'occuper de leurs enfants !

Quant aux solutions avancées par Chirac, ce n'est que poudre aux yeux. Le « service civil volontaire » qu'il a présenté comme une innovation ne fait que regrouper pour l'essentiel des bricolages déjà existants : la « Défense, deuxième chance » qui vise surtout à créer un milieu de recrutement plus facile pour l'armée, les « cadets de la République » destinés à jouer le même rôle pour la police, et si les promesses sont tenues quelques milliers de « contrats d'accompagnement à l'emploi », c'est-à-dire de sous-contrats, qui ne représentent rien par rapport à l'étendue du chômage.

Chirac a demandé aux communes qui n'appliquent pas la législation sur le « logement social », et qui

sont le plus souvent des municipalités UMP, de s'y conformer, comme s'il suffisait de le lui dire pour voir Sarkozy ou son successeur construire des HLM à Neuilly. Il a multiplié les conseils aux partis politiques, aux syndicats, aux chaînes de télévision pour qu'ils fassent quelque chose contre la discrimination. Mais à supposer que les grands partis politiques fassent une place un peu plus grande à des personnes issues de l'immigration (et on peut en douter, quand on voit quelle mauvaise volonté ils mettent à donner des responsabilités aux femmes), à supposer que les chaînes de télévision engagent un peu plus d'animateurs ou de journalistes à la peau un peu plus foncée que la moyenne, qu'est-ce que cela changerait ? Il y aurait quelques alibis, quelques Azouz Begag de plus pour essayer de prouver que, même issus des quartiers défavorisés, certains peuvent s'en sortir ? Mais cela, on le sait depuis longtemps. Le problème, ce n'est pas celui des exceptions, c'est celui de la grande masse des jeunes laissés sans éducation et sans choix d'avenir autre que le chômage et les petits boulots, ou la débrouille individuelle.

Reste l'annonce de la prolongation pour trois mois de « l'état d'urgence », mesure contestée par la gauche parlementaire (qui voudrait bien faire oublier que, pour avoir été quinze ans au gouvernement durant les vingt-cinq dernières années, elle porte elle aussi une énorme responsabilité dans la situation présente), et votée le 15 novembre par la droite à l'Assemblée nationale. Cette décision satisfiera sans doute la fraction la plus réactionnaire de l'électorat, mais ce qui est sûr, c'est que si elle se traduira par plus de brimades policières pour l'ensemble de la jeunesse, voire pour toute la population des quartiers dits « sensibles », elle n'empêchera pas le cas échéant de nouvelles explosions de colère aveugle.

Durant ces quatorze minutes de monologue, Chirac n'a tout de même pas osé réutiliser l'expression « fracture sociale », son slogan de 1995. Mais c'est sans doute parce que cela aurait trop mis en évidence l'hypocrisie du discours du chef d'un État qui parle des pauvres quand cela l'arrange, mais qui ne donne qu'aux riches.

Arlette LAGUILLER

Meetings avec Arlette Laguiller

à REIMS

Avec

Thomas ROSE

Judi

24 novembre

à 20 h 30

salle François-Mauriac
avenue François-Mauriac
quartier Croix-Rouge

Entrée libre



à PARIS

Vendredi
9 décembre
à 20 h 30

Théâtre de la Mutualité

24, rue Saint-Victor
Paris 5^e

Métro : Maubert-Mutualité
Entrée libre

• L'état d'urgence prolongé de trois mois

Plus de policiers, mais pas moins de problèmes

Dans son discours de lundi 14 novembre, Chirac a affirmé que l'état d'urgence était « strictement temporaire » et ne serait appliqué que là où il était « strictement nécessaire ». Au moment où cet état temporaire a été prolongé, il était appliqué, suivant des modalités variables, dans 70 communes, réparties dans six départements.

Dans les Alpes-Maritimes, en raison de l'état d'urgence, le couvre-feu est appliqué aux mineurs dans quatorze communes, qui vont de Nice, ville de plus de 500 000 habitants, à Mougins, ville de 16 000 habitants surtout connue pour ses restaurants gastronomiques et ses villas luxueuses. En Seine-Maritime, le couvre-feu vise les mineurs de moins de seize ans dans toutes les grandes agglomérations (Rouen, le Havre, Elbeuf) pour un total de 48 communes. Il concerne également les mineurs de cinq communes du Loiret, dont Orléans, ainsi

que ceux de l'agglomération d'Amiens (Somme) où sont, en outre, fermés tous les lieux de réunions, publics et privés, de certaines rues de la ville. La ville d'Évreux, dans l'Eure, n'applique le couvre-feu qu'à un seul quartier, mais le boucle complètement. À partir de 22 heures, le quartier de La Madeleine, constitué de barres de logements, est fermé par des grilles métalliques, surveillées par des policiers. Il faut montrer ses papiers et justifier sa présence pour entrer ou sortir. D'autres policiers patrouillent dans les rues et arrêtent tous ceux qu'ils rencontrent. Tous les commerces et lieux publics sont fermés. Un hélicoptère muni d'un projecteur survole la ville. Ce dispositif compte 150 policiers pour une population de 20 000 habitants (150 policiers pendant deux semaines, cela fait six instituteurs pendant un an, en ne comptant que les salaires).

En plus de ces communes où le couvre-feu est permanent, des mesures ponctuelles peuvent être prises, comme l'a été

l'interdiction de tout rassemblement à Paris durant le week-end du 12 novembre et la présence massive de policiers dans les gares pour dissuader tous les « envahisseurs » potentiels venant de banlieue.

Avec ou sans mesure de couvre-feu, les 11 500 policiers intervenant tous les jours « dans les quartiers » ont interpellé depuis deux semaines près de trois mille personnes, dont six cents sont écrouées et plus de trois cents déjà jugées et condamnées à des peines de prison ferme. Comme on a pu le voir dans des reportages télévisés, les flagrants délits étant rares, les policiers arrêtent souvent les gens au petit bonheur, embarquant tout ce qui porte capuche et survêtement. Comme toujours, la police a tendance à être d'autant plus brutale et méprisante que « l'interpellé » est plus pauvre, plus jeune et a la peau plus foncée. Cette inclination naturelle est forcément renforcée par la fatigue, le stress et la multiplication des interventions.

Elle est de plus encouragée, quoi qu'il en dise, par Sarkozy. Quand il traite les jeunes de « racailles », quand il parle de « nettoyage au Kärcher », les policiers le prennent au pied de la lettre. Quand il dit que la police ne doit faire preuve « d'aucune familiarité, d'aucun tutoiement » à l'égard de ceux qu'elle interpelle, les policiers apprécient la plaisanterie en connaisseurs.

L'état d'urgence facilite grandement le travail des policiers, puisqu'il fabrique un motif d'arrestation : infraction au couvre-feu, qu'il y ait eu ou non, à proximité ou pas, un incident quelconque dont on puisse, à tort ou à raison, accuser l'intéressé. Les policiers vont être encore contraints d'être sur le pied de guerre pendant trois mois, mais les fatigues intellectuelles de la recherche, a posteriori, du motif d'arrestation, leur seront épargnées, au moins là où le couvre-feu sera appliqué.

L'état d'urgence prolongé ne règlera en rien les problèmes

des cités populaires, même pas ceux qui sont d'ordinaire du ressort de la police. En cas de couvre-feu dans sa cité, un dealer pourra sans difficulté changer les horaires de son trafic. En revanche un ouvrier en trois-huit ou une femme de ménage qui travaille la nuit devront tous les jours passer les barrages. L'installation à demeure de CRS dans certains quartiers, la marginalisation de certains autres, matérialisée par des barrages de police et des survols d'hélicoptère, la chasse au faciès généralisée, l'omniprésence de la police et son pouvoir de plus en plus discrétionnaire, son arrogance croissante vis-à-vis de la population, tout cela rendra en fait la vie plus difficile et les rapports humains encore plus tendus dans les quartiers populaires. Mais à Neuilly, de l'autre côté des barrières, celles de la police et celle de la fortune, et auprès de la fraction la plus réactionnaire de l'électorat, la popularité de Sarkozy montera sans doute encore.

Paul GALOIS

• Le maire de Draveil coupe les aides sociales

Surenchère dans le mépris

Le député-maire UMP de Draveil a « donné instruction aux services sociaux de la mairie de suspendre immédiatement la distribution des aides sociales » versées par le CCAS (Centre communal d'action sociale) aux familles démunies, si un de leurs enfants se trouve condamné par la justice pour sa participation aux émeutes dans les banlieues. La ville distribue aux familles sans ressources 70 000 euros d'aide alimentaire, de complément EDF, d'aide pour payer un ou deux loyers, la cantine ou les vacances pour les enfants. Priver de nourriture les jeunes fautifs, et leurs frères et sœurs, c'est tout ce que cet émule de Sarkozy a trouvé pour résoudre la crise des banlieues !

Ce n'est pas une idée neuve et Philippe Bas, ministre délégué à la Famille, vient de reparler d'une éventuelle « suspension des allocations familiales pour les parents qui n'exercent pas correctement leur fonction parentale ». C'est un effet d'annonce, sans aucune efficacité prévisible, mais faite simplement pour satisfaire la partie la plus réactionnaire de

l'électorat. C'est surtout un témoignage du mépris profond de ces élus pour les pauvres.

Il faut trouver un bouc-émissaire ; les parents en feront office ; on les proclame « démissionnaires », sans volonté, même si les éducateurs, assistants sociaux, enseignants expliquent que ces parents sont confrontés, comme beaucoup, à des problèmes infiniment plus difficiles à surmonter quand on est démuné que quand on appartient à un milieu aisé. Où les parents qui ont des problèmes avec leur progéniture ne sont pas aussi rares que ça !

Veiller à ce qu'un adolescent ne traîne pas dans les rues, c'est beaucoup plus facile quand on n'a pas des horaires de travail à rallonge, quand on peut se payer une « aide après l'école » comme le proposent les officines qui monnayent des services que l'école devrait prendre en charge. Quand on élève seule ses enfants, comme c'est le cas de nombreuses femmes, et qu'on travaille de nuit, ce qui est de plus en plus fréquent, qu'on soit en usine ou dans une société de nettoyage,

il faut une volonté de fer et des trésors d'ingéniosité pour garder le contact avec ses enfants et conserver son « autorité parentale ». Quant aux parents qui sont depuis de nombreuses années au chômage, comment ne leur serait-il pas difficile d'être crédibles quand ils expliquent qu'il faut travailler à l'école pour avoir « un bon métier » ?

Ce qui est remarquable, c'est plutôt que la plupart des parents résistent, même s'il

leur arrive d'échouer, et qu'ils essaient de maintenir le cap, malgré toutes les pressions d'une société où ceux qui dirigent considèrent la pauvreté comme une tare.

Toute la politique des gouvernements successifs a consisté à laisser faire les patrons licenciés, à les laisser s'attaquer aux horaires de travail, aux salaires, à tout ce qui pouvait rendre un peu moins difficile la vie des travailleurs. Les gouvernements qui se sont

succédé ont coupé dans les budgets sociaux, dans les crédits à l'éducation, dans tout ce qui pouvait aider justement les parents, en encadrant davantage les jeunes livrés à eux-mêmes. Alors, la moindre des choses qu'on pourrait attendre des politiciens « pères-la-morale », s'ils avaient un peu de pudeur, ce serait qu'ils se taisent.

Sylvie MARÉCHAL

Un petit Sarkozy local qui joue aux incendiaires

Le député-maire de la commune de Draveil, Georges Tron (UMP), qui pour faire l'actualité a soufflé sur les braises, s'est de plus payé un coup de pub aux frais des habitants dans un luxueux quatre-pages sur papier glacé avec photographies couleurs (dont la sienne bien sûr) distribué dans toutes les boîtes aux lettres.

Mais comme ce person-

nage est loin d'être téméraire, sa dernière décision a été de retirer les agents de sécurité présents devant les salles de sport et le collège du quartier... pour les envoyer surveiller sa mairie. Sait-on jamais ! Résultat : une tentative d'incendie du collège (jusqu'à épargné) dans la nuit du dimanche 13 au lundi 14 novembre !

L'arrogance et le mépris

de Tron pour la population des quartiers populaires exaspèrent les habitants, jeunes et moins jeunes, ainsi que les travailleurs sociaux du quartier ou encore les enseignants du collège voisin qui ne veulent pas payer les conséquences de son irresponsabilité : Tron, c'est Tron !

Correspondant LO

• Banlieues

Le manque d'écoles et d'enseignants

Ce que l'on qualifie par facilité « d'échec scolaire », qu'il aboutisse à l'illettrisme ou à l'absence de véritable formation et de diplôme, contribue à la marginalisation d'une fraction de la jeunesse. Le doublement en vingt ans des zones d'éducation prioritaire, qui concernent aujourd'hui un élève sur cinq et plus de 1,7 million d'élèves, traduit l'aggravation de cette situation. Mais les gouvernements successifs n'ont jamais mis les moyens nécessaires pour faire de la lutte contre cet échec scolaire une priorité.

Quand Schweitzer, ancien PDG de Renault, ancien chef de cabinet de Fabius, reconverti dans un organisme de lutte « contre les discriminations et pour l'égalité » déclare qu'« aujourd'hui, on dépense moins par gosse dans les zones d'éducation prioritaire que dans les lycées standard », on peut le croire. Même dans l'urgence, les gouvernements sont incapables de décider des mesures qui éviteraient que, dès les premières années de scolarisation, les enfants en difficulté soient déjà des laissés-pour-compte. Ils choisissent les effets d'annonce et des mesurette dérisoires,

alors qu'il faudrait l'embauche massive de personnels compétents – ils existent – à l'Éducation nationale pour éviter l'échec.

Vu l'essor démographique de ces dernières années et le refus de créer les postes nécessaires, l'accueil en maternelle des enfants à partir de deux ans est en chute libre. Dans certaines communes populaires, il a pratiquement disparu. Même l'accueil des élèves de trois ans, pourtant obligatoire, a parfois bien du mal à être assuré. Pour beaucoup d'enfants, l'école maternelle est pourtant le seul lieu qui permette les acquisi-

tions de langage nécessaires pour une scolarité ultérieure normale.

En dépit des textes officiels, les maternelles de ZEP peuvent dépasser les 25 élèves par classe. Même dans les quartiers qui ne sont pas en ZEP, il y a des élèves en difficulté, dans des classes qui peuvent dépasser trente élèves. Aucune acquisition scolaire de qualité ne peut se faire pour ces élèves dans ces classes surchargées.

Dans le primaire, pour cette année scolaire, alors que près de 50 000 élèves supplémentaires étaient prévus, il n'y a eu que 700 créations de postes, soit une création pour plus de... 65 élèves. La même chose va se renouveler à la rentrée prochaine selon le ministre de l'Éducation nationale, de Robien, qui prévoit mille postes de plus pour toujours près de 50 000 élèves supplémentaires en primaire.

Le chiffre de 23 élèves par classe, écoles rurales et urbaines

mêlées, n'a pas grande signification car ce n'est qu'une moyenne nationale qui gomme la réalité. Dans tous les cas, elle est à la hausse. À cela, il faut ajouter les contraintes nouvelles qui pèsent sur les enseignants chargés de faire face à l'intégration d'élèves très handicapés, sans que de véritables moyens supplémentaires leur soient donnés.

De Robien déclare avoir décidé de « généraliser, à la rentrée, les programmes personnalisés de réussite scolaire (PPRE) à tous les élèves en difficulté des classes de CP ou de CE1 (au choix des conseils d'école). Ils seront également appliqués à tous les élèves redoublants » ! Le gouvernement prend des décisions mais ne donne pas les moyens pour les réaliser.

Les instituteurs et les enseignants spécialisés rattachés aux écoles primaires sont capables de déterminer les difficultés dont souffrent les élèves dont ils ont la charge. Mais à quoi cela

sert-il s'il n'y a pas les effectifs adéquats ?

L'échec scolaire qui marginalise dès les premières années d'école un nombre important d'élèves, rapidement incapables de comprendre des discours qui se font de plus en plus complexes avec le passage dans les classes supérieures, et même ce qu'on leur demande, n'est pourtant pas une fatalité. Il faudrait assurer l'accueil de tous les enfants qui en ont besoin dès deux ans. Il faudrait qu'en maternelle les enseignants aient la charge de groupes limités d'enfants. Il faudrait que dans les classes primaires, là où cela s'avère nécessaire, des adultes compétents aient la charge des élèves en difficulté par petits groupes.

La société pourrait dégager immédiatement ces dizaines de milliers de postes nécessaires. Il y a urgence.

Michel ROCCO

• Au Mirail (Toulouse)

Entre voitures incendiées et occupation policière

Depuis dix jours, des habitants du quartier de la Reynerie au Mirail, un quartier populaire de Toulouse, se regroupaient tous les soirs place Abbal, à la sortie du métro, pour tenter d'éviter le pire dans les affrontements entre jeunes et CRS.

Les premiers soirs, les habitants qui sortaient du métro ne pouvaient pas rentrer chez eux, car des cordons de CRS bloquaient les entrées des immeubles. Il fallait calmer des jeunes qui voulaient en découdre, et demander aux CRS de reculer pour laisser les habitants, jeunes ou vieux, rentrer chez eux.

Puis ces rassemblements sont devenus des lieux de discussion, à mesure que la tension baissait, très lentement à vrai dire. Les discussions entre habitants, militants et jeunes portaient sur l'attitude de la police, d'une part, et sur la violence aveugle de ceux qui brûlaient, d'autre part. Les jeunes, quant à eux, reprochaient aux adultes de ne se réveiller que parce qu'il y avait le feu, et de les avoir abandonnés depuis longtemps.

Ces rassemblements n'ont pas été la seule réaction de la population aux derniers événements. Mercredi 9 novembre, plus de deux cents personnes, surtout des militants associatifs,

se sont réunies à la maison de quartier de Bagatelle, à côté du Mirail. Il y a eu de nombreux témoignages sur la difficulté de la vie dans les quartiers, sur le manque d'équipements collectifs et sur la désespérance de la jeunesse.

Le lendemain jeudi 10, ce sont 150 personnes avec de nombreux instituteurs et travailleurs sociaux qui se sont rassemblées place Abbal, de 12 h 30 à 13 h 30, pour dénoncer l'occupation policière, occupation qui souvent met le feu au lieu de l'éteindre. Enfin samedi 12 novembre une manifestation a marché de la place Abbal à la place du Capitole, pour rompre symboliquement l'isolement des quartiers et protester « contre toutes les discriminations ». Partis à 300, ils sont arrivés deux fois plus nombreux au centre-ville. Militants de gauche et associatifs des quartiers tenaient à protester contre les lois d'exception, et à affirmer que la politique de Sarkozy ne fait qu'envenimer les choses.

En effet, dans ce quartier du Mirail, la police est bien connue. Quand Sarkozy est revenu au gouvernement il y a six mois, il y a eu trois mois de véritable occupation policière. Il n'y avait pas de couvre-feu, mais les contrôles étaient plus



La manifestation du 12 novembre.

que fréquents, bien plus qu'au centre-ville ou sur la rocade, et systématiquement « au faciès ». Et les amendes pleuvaient pour un oui ou pour un non : que ce soit pour défaut de port de ceinture de sécurité, pneus lisses, défaut d'attestation de contrôle technique ou d'assurance, en particulier pour les voitures en panne sur le parking d'un immeuble. Mais aussi pour des broutilles : c'est ainsi qu'oublier de signer sa carte verte pouvait être sanctionné d'une amende de 90 euros !

Aujourd'hui, avec les voitures incendiées, le racket continue : la police fait intervenir des garages privés pour évacuer les épaves calcinées. Le

remorquage coûte 253 euros et les frais de garde de 8 à 10 euros par jour. Et il faut compter au moins deux demi-journées de congé pour faire toutes les démarches, car on ne peut déposer plainte que les jours ouvrables.

Alors, la moindre provocation policière peut dégénérer très vite, car la situation est insupportable.

On paie aujourd'hui trente ans de politique gouvernementale. Il y a la crise du logement, et il y a surtout le chômage : 60 % de chômage pour les moins de 25 ans dans un quartier comme le Mirail, soit trois fois plus que la moyenne nationale. Un petit exemple : à la Cité

du Parc, l'entreprise chargée de la démolition d'un bâtiment a accepté d'embaucher pour la durée des travaux des jeunes de la cité comme manœuvres. Il y a eu 30 candidatures pour six places !

Il manque 500 000 logements en France, et il y a des millions de chômeurs. Que l'État fasse construire ces logements en embauchant deux millions de chômeurs : voilà ce que devrait être un vrai plan d'urgence, si le terme n'était pas dévalorisé par des gouvernements qui en pondent un nouveau tous les trois mois

Correspondant LO

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction. C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

Lettre à un ami syndicaliste

Mon cher camarade,
À lire ta dernière lettre, je te trouve bien découragé.

Tu enrages, me dis-tu, de voir ces jeunes des cités brûler les voitures de leurs voisins, caillasser les bus, saccager les écoles. Tu les comprends. Mais tu t'effraies de leur voir une révolte si primitive, si aveugle, qui fera peut-être bien plus de mal que de bien, en favorisant Sarkozy ou Le Pen, en divisant aussi la population des quartiers pauvres.

Alors à mon tour de te dire que moi aussi je « comprends » ta déception ! Mais je ne vois pas du tout où elle mène, elle aussi.

Tu en veux au gouvernement d'avoir supprimé des profs, des éducateurs, des subventions aux associations, d'avoir joué à l'incendiaire par ses provocations policières. Certes. Mais pourquoi aurait-on dû attendre autre chose de lui ? Il fait son boulot en tapant sur les pauvres pour aider les riches à devenir plus riches.

D'ailleurs, même s'il devait reculer un peu ces prochains mois et rétablir deux trois sous pour les associations, et quelques postes de profs ou d'associatifs (ce qu'il faudrait bien mettre alors au crédit de la violence des jeunes...), cela changerait-il quelque chose sur le fond, tant que le chômage et la pauvreté demeurent ? Cela servirait-il à autre chose qu'éteindre l'incendie provisoirement, rétablir la paix sociale, obtenir un peu de résignation ? Pour obtenir cela, le gouvernement préfère même sans doute s'appuyer sur les imams, garantis 100 % réactionnaires et pas chers...

Tu en veux à la gauche de ne rien proposer d'autre, d'avoir accepté la démagogie du couvre-feu, d'avoir félicité servilement la police, et de promettre de faire tout ce qu'elle s'est bien gardée de faire en 15 ans de pouvoir depuis 1981. Mais elle aussi elle est dans son rôle, elle fait son boulot, en ne pensant qu'à battre la droite aux élections de 2007, pour faire ensuite la même politique.

Tu en veux aux jeunes de se révolter par des méthodes imbéciles et inefficaces. « *Quelle manque de conscience de classe ! Quelle absence du sentiment le plus élémentaire de la solidarité !* » Tu dis : « *Pourquoi ne comprennent-ils pas qu'au lieu de brûler les voitures des voisins, ils devraient mener le seul combat qui peut changer leur sort, mener la lutte de classe ?* »

Ah oui, certes, c'est bien dommage ! Mais par quel miracle le feraient-ils justement, eux, qui sont les plus précaires, les plus marginalisés, les plus dénués d'espoir, de culture, et même de moyen de pression objectif, puisqu'ils ne font qu'aller de CDD en chômage ? Comment diable deviendraient-ils une avant-garde éclairée de la classe ouvrière ? Où est-il, surtout, le mouvement ouvrier, la lutte d'ensemble qui pourrait les toucher, les enthousiasmer, les entraîner et donner de l'efficacité à leur rage ? En attendant que l'on puisse s'adresser à eux, non par des paroles et des sermons mais par des faits, ils sont, malheureusement, dans leur rôle eux aussi, en allumant

des feux au pied de chez eux pour défier la police et nuire à qui ils peuvent.

Le seul qui n'est pas dans son rôle, justement, c'est notre cher syndicat. Et tu n'es pas en colère contre lui ?

Car ce sont les organisations ouvrières qui, normalement, devraient apporter la seule solution... réaliste : tout faire pour parvenir à mobiliser des millions de travailleurs pour imposer, de force, une augmentation des salaires de 300 euros pour tous, l'interdiction des licenciements et des contrats de précarité, le remboursement des milliards de subventions reçus par les patrons pour créer des centaines de milliers d'emplois dans les services publics, la réquisition des logements vacants des riches.

Je te vois déjà m'écrire : « *Sacré gauchiste !* » Mais j'ai comme toi des yeux pour voir, je sais comme toi que dans la plupart des entreprises les travailleurs ne sont certes pas aussi chauds et bouillants... que nos jeunes incendiaires de banlieue. Mais justement, que font nos syndicats quand des travailleurs se mobilisent ? Tu le sais comme moi. La journée du 10 mars est un succès ? La suite arrive... le 4 octobre. Le 4 octobre est un succès ? Le 17 les confédérations décident... de ne rien décider. La SNCM, les dockers de Marseille, la RTM se battent ? Dans le meilleur des cas, les syndicats applaudissent, soutiennent, mais les laissent se battre seuls, et donc se faire battre. Dénoncer, menacer, soutenir verbalement telle ou telle grève isolée, nos syndicats savent le faire. Mais unifier leurs luttes, leur donner une chance de réussir en entraînant d'autres, pas question. Qu'ils se battent seuls. Tout comme, finalement, les jeunes enragés des cités, depuis 15 jours, sont laissés seuls, y compris avec leurs méthodes imbéciles.

Mais je m'aperçois que c'est maintenant à mon tour de me lamenter inutilement ! Et de ressasser ma rancœur contre nos dirigeants syndicaux, comme s'il fallait attendre d'eux la solution... Dès la semaine prochaine, nous aurons tous deux l'occasion de faire notre possible pour défendre le mouvement d'ensemble. Avis de grève reconductible à la SNCF à partir du 21 novembre. Grève de l'Éducation nationale le 24. Semaine d'action à la Poste. Encore des actions isolées. Volontairement. À nous de tout faire pour les réunir.

On est réellement dans un état d'urgence : il faut donner raison... au journaliste du *Parisien* (eh oui, il n'y a pas que dans *Lutte Ouvrière...*) qui a écrit lundi : « *Et si les jeunes des banlieues, qui ont certes tort sur la méthode, n'étaient que les premiers à dénoncer dans la rue ce que ressentent beaucoup de Français, l'incapacité des pouvoirs publics à résoudre les problèmes de la société ?* »

Bernard RUDELLI

Convergences Révolutionnaires n° 42 (novembre-décembre 2005)

Bimestriel publié par la Fraction

Dossier : Le scandale de l'eau : douce pour les profits, salée pour la population.

Articles : Devant la flambée des banlieues, démission ! De qui ? – Des exemples de mobilisations contre l'expulsion de sans-papiers ou les déménagements musclés de Sarkozy – L'unité syndicale... contre la convergence des luttes – SNCF : entre le piège de l'intéressement et le débouché des grèves – Belgique : la grève revient à la mode ! – Allemagne : lâcher son programme pour l'ombre dans le Linkspartei ?

Pour se procurer ce numéro, 1,5 euro, ou s'abonner (1 an : 9 euros ; de soutien : 15 euros) écrire à :
LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18
ou Les Amis de Convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19
Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

Leur société

• L'apprentissage à quatorze ans

Le gouvernement rogne sur l'éducation, quand il faudrait lui donner plus de moyens

La seule décision annoncée par le gouvernement en matière d'éducation dans les banlieues reste la possibilité d'entrer en apprentissage à 14 ans au lieu de 16. Quelles qu'en soient les suites concrètes, cette annonce montre déjà quel type de mesures il envisage : l'exclusion accrue et plus précoce encore d'une partie de la jeunesse ouvrière d'un système scolaire auquel on n'a pas donné de moyens suffisants.

Actuellement, la scolarité étant obligatoire jusqu'à 16 ans, aucun contrat de travail et donc aucun contrat d'apprentissage ne peut être signé avant cet âge. Les quelques formations en préapprentissage existant avant s'apparentent à des stages où l'élève est encore sous statut

scolaire des enfants entre 14 et 16 ans. L'âge de la fin de la scolarité obligatoire est en effet celui où l'État se considère comme dégagé de l'obligation d'assurer l'éducation de tous, et cela a des conséquences immédiates. À l'issue du collège, quand les jeunes atteignent ces 16 ans, le nombre de places proposées dans les lycées généraux et professionnels est inférieur à celui des élèves qui voudraient y entrer. Dans un département comme la Seine-Saint-Denis, ce sont ainsi plusieurs milliers d'élèves qui n'ont de toute façon d'autre choix que d'arrêter là leurs études et d'aller chercher un hypothétique apprentissage. Et dans bien des domaines, en matière de scolarité, tout devient beaucoup plus difficile après 16 ans. Pour les élèves qui arrivent de l'étranger par exemple et qui ne par-



Va-t-on vers la scolarité obligatoire jusqu'à 14 ans, au lieu de 16 ? On va en tout cas vers moins d'école, semble-t-il.

scolaire. Si cela devait changer et si l'on en revenait à la possibilité de faire travailler les jeunes à 14 ans, ce serait bien sûr une formidable régression sociale.

Un apprenti préparant un CAP a en tout et pour tout 13 semaines de cours par an, et le reste du temps il travaille chez son patron pour un salaire qui débute à 25 % du smic. Rien à voir donc avec la scolarité tout au long de l'année que suivent actuellement les élèves de collège entre 14 et 16 ans ! Aujourd'hui déjà, à 16 ans une partie des jeunes de banlieue n'a d'autre choix que d'arrêter l'école pour chercher un apprentissage. Ils font le tour des garages, des salons de coiffure ou des magasins de plomberie de leur ville, avec souvent comme seul résultat d'essayer des dizaines de refus. Cela ne peut pas être plus facile à 14 ans. Les organisations patronales ont d'ailleurs fait savoir que leurs adhérents n'avaient aucune vocation particulière pour prendre en charge les élèves les plus turbulents des collèges de banlieue.

Cette remise en cause par la bande de la scolarité obligatoire jusqu'à seize ans peut se traduire, à terme, par une réduction importante des moyens affectés à la

lent pas un mot de français, l'État a fini par mettre en place des classes d'accueil spécialisées en collège, puisque de toute façon il est obligé d'y accepter ces enfants. Mais en lycée ces classes sont en nombre beaucoup plus réduit et bien des jeunes de plus de 16 ans sont obligés de se débrouiller eux-mêmes pour apprendre la langue. Abaisser de deux ans cet âge fatidique pourrait donc permettre à l'État de réduire encore plus les moyens qu'il consacre à l'éducation.

Il est certes encore difficile de dire aujourd'hui si les déclarations de Villepin au sujet de l'apprentissage à 14 ans iront au-delà du simple effet d'annonce. Il lui fallait bien faire semblant de dire quelque chose en matière d'éducation, pour faire pendant au couvre-feu. Cette mesure a le double avantage de ne rien lui coûter, au contraire même, et de flatter un électoralat qui pense que les jeunes ne veulent pas travailler. Mais d'ores et déjà elle est significative du sens dans lequel compte aller le gouvernement : encore moins d'école pour les enfants de travailleurs.

Daniel MESCLA

• Lycée Jean-Zay – Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis)

Ce n'est vraiment pas le moment de retirer des moyens dans les lycées !

La région Île-de-France vient d'annoncer, avec l'aval de l'académie de Créteil, qu'elle supprimait la dotation « établisement sensible » du lycée Jean-Zay d'Aulnay-sous-Bois. Cela correspond à une diminution de 40 000 euros, soit 13,6 %, du budget de l'établissement.

Cette mesure concernerait sept autres établissements sensibles de la région. Le prétexte invoqué est qu'il n'y aurait pas « suffisamment d'élèves de catégories sociales défavorisées dans le lycée », les critères statistiques choisis étant bien opaques. En tout cas, il est clair que ceux qui ont pris cette décision n'ont jamais mis les pieds dans le lycée.

Le classement en « lycée sensible » avait été obtenu en 1992, suite à la mobilisation des personnels qui refusaient de continuer à travailler dans des conditions insupportables tant pour les adultes que pour la majorité des lycéens : insultes, perturbations en tout genre des cours, petits trafics, violences et racket. Tout cela se déroulait dans des locaux trop petits, dégradés, sans moyens suffisants pour les entretenir. Les classes étaient surchargées, le nombre de surveillants et de conseillères d'éducation bien insuffisant pour le nombre d'élèves et la superficie des locaux.

Avec les moyens dits sensibles, le lycée a obtenu du personnel de surveillance supplémentaire, une assistante sociale et une infirmière à plein temps, des heures de cours en plus, l'effectif des classes a été diminué, etc. Avec

la mobilisation de tous les personnels, d'insupportable la situation est devenue vivable. Les difficultés de tous ordres rencontrées par les jeunes, en particulier ceux issus des quartiers populaires d'Aulnay-Nord, n'explosaient plus dans ses formes les plus violentes à l'intérieur des locaux. Mais l'équilibre obtenu au fil des ans est bien fragile et aucune année ne se passe sans qu'elle soit émaillée d'incidents plus ou moins violents. Au niveau des résultats scolaires, des progrès notables ont aussi été obtenus, mais de nombreux jeunes partent

encore du lycée sans leur baccalauréat. Les résultats à l'examen sont encore largement en dessous de la moyenne nationale.

Alors, dans le contexte des violences urbaines qui n'ont pas épargné Aulnay, se voir retirer les quelques moyens qui ont permis une amélioration de la vie et du travail de tous au sein du lycée soulève l'incompréhension et la colère. Dans ce contexte on nous dit qu'on va injecter des moyens dans les quartiers populaires pour compenser les difficultés sociales : on voit ici la région dirigée par la gauche et le rectorat dirigé

par la droite, main dans la main pour retirer ce qui est indispensable. Cela fait d'ailleurs déjà quelques années que, petit à petit, l'État tente de rogner sur les moyens : des personnels en contrats précaires disparaissent et ne sont pas remplacés, le nombre d'heures de cours attribuées diminue tandis que les effectifs des classes augmentent, etc. L'an dernier, il a fallu se mobiliser plusieurs fois avec plusieurs journées de grève pour obtenir que des personnels en longue maladie et en congé maternité soit remplacés, que des postes de professeurs ne soient pas supprimés. Certains

disaient déjà à l'époque : « C'est à croire que le peu qui marche, ils veulent le détruire ! ».

Lors d'une première assemblée générale, les personnels éducatifs ont décidé qu'une délégation irait exiger de la région et du rectorat que la dotation « sensible » soit rendue. Et c'est à la quasi-unanimité des présents qu'une journée de grève a été votée pour soutenir et accompagner la délégation. Le personnel éducatif est déterminé à ne pas se laisser faire.

Correspondant LO

• Lycée professionnel d'Auby (Nord)

Deux emplois CES supprimés !

Mardi 8 novembre, l'annonce du non-renouvellement de deux contrats emploi-solidarité (CES) sur sept a été ressentie comme une provocation.

L'une des personnes visées garde efficacement la grille du lycée et surveille les abords. L'autre, mère d'une élève, assure l'entretien des locaux, des couloirs et de la salle des profs. Elles sont indispensables à la bonne marche du lycée. Leur travail, leur présence et leur connaissance des élèves participent au climat serein de l'établissement.

D'autant plus que ce lycée professionnel, dans la banlieue de Douai, est classé en « zone sensible ». Des centaines de salariés, souvent les parents des élèves, ont été licenciés à Meta-leurop, l'Imprimerie Nationale, Stora-Enzo et bien d'autres entreprises aux alentours.

Depuis janvier 2005 des incidents – voitures brûlées et dégradations de bâtiments publics – émaillent régulièrement l'actualité locale.

Depuis deux semaines les incidents se sont amplifiés. Dans la nuit du 8 au 9 novembre, la médiathèque touchant la mairie a brûlé. La nuit suivante un foyer de vie pour handicapés, actuellement désaffecté, a été incendié. Des voitures et un bus ont aussi brûlé. Enfin des cocktails molotov ont été jetés dans la cour du collège à côté, ainsi que dans un lycée proche. Et c'est dans ce contexte que le rectorat veut supprimer du personnel !

Une pétition a été signée et deux débrayages ont été menés pour le maintien de tous les CES dans l'établissement, en contrat à durée indéterminée et à temps complet. Les élèves du lycée approuvent. Notre mobilisa-

tion a été relayée par la presse et la radio locales.

Le rectorat a reçu une délégation comprenant les CES concernés, un représentant des parents d'élèves, des enseignants et deux représentants de la mairie. Une brochette de directeurs de cabinet et de chefs de division, en costume-cravate du dernier chic, nous ont écoutés yeux fermés et paumes jointes pour nous répondre qu'ils comprenaient notre situation, nous félicitent pour notre travail éducatif mais nous dire que « le

rectorat ne pouvait rien », renvoyant la balle à la région qui gèrera les contrats précaires à partir du 1^{er} janvier prochain !

Après cette fin de non-recevoir choquante, une grève a été décidée pour le jeudi 17 novembre. Face à la multiplication des violences dans les banlieues, le gouvernement préfère prolonger l'état d'urgence et continuer à diminuer le nombre de personnes travaillant dans les établissements d'enseignement. Un non-sens !

Correspondant LO

• Les internats pour élèves « méritants »

Les places sont rares

Une des mesures annoncées par le gouvernement en direction des jeunes des banlieues est d'augmenter le nombre de places en internats dits « de réussite éducative ». Ils seront réservés aux bons élèves, « méritants et modestes », qui n'ont pas la possibilité d'étudier convenablement chez eux à cause de mauvaises conditions familiales ou de logement. À terme, s'il faut en croire les promesses gouvernementales, deux mille places seraient ainsi offertes à ces jeunes mais, dans l'immé-

diat, il est seulement prévu d'ouvrir dix internats supplémentaires de ce type.

L'exemple montré par les médias est l'internat couplé au collège François-Truffaut d'Asnières, dans les Hauts-de-Seine. Il accueille des jeunes garçons de 12 ans qui, effectivement, bénéficient de bonnes conditions pour étudier. Elles sont d'autant meilleures que le pavillon qui les abrite n'héberge que... huit élèves !

À supposer que dix structures similaires soient mises en

place, cela ne fera guère, au mieux, qu'une petite centaine de places. On est loin des deux mille annoncées. On est loin surtout de ce qu'il faudrait mettre en œuvre pour que tous les jeunes des milieux défavorisés, et pas seulement les plus « méritants », puissent être encadrés, aidés dans leurs études, afin qu'ils puissent surmonter leurs difficultés scolaires et avoir accès à la culture au même titre que les enfants des classes privilégiées.

Marianne LAMIRAL

• La maison de Borloo

100 000 euros... qui montent très vite

Le projet de loi permettant le financement de programmes de maisons individuelles vendues aux ménages à revenus modestes, au prix de 100 000 euros, devrait être défendu lundi 21 novembre devant l'Assemblée nationale par le ministre de la Cohésion sociale, Jean-Louis Borloo. En fait, Borloo fait du social dans ses discours, mais dans la réalité les choses sont moins simples et sa maison à bon marché de 85 m² tout équipée a toutes les chances de n'exister que sur le papier.

En particulier, le coût du terrain n'est pas pris en compte. Et à moins d'aller construire là où le terrain ne coûte presque rien, parce qu'il est très mal situé ou inapte à la

construction, les promoteurs, qui ne sont pas des philanthropes, ne construiront pas s'ils doivent payer le terrain sans pouvoir récupérer leur mise, et sûrement plus que leur mise.

Résultat, les prix annoncés tout compris – terrain, crédit, bâtiment – sont déjà en train de grimper bien au-dessus des 100 000 euros annoncés pour le communiqué : 125 000 euros, 145 000, voire plus.

Autant dire qu'entre un vote à l'Assemblée et la livraison d'une maison, même modeste, clés en main, à ceux qui en ont besoin, il y a un grand chantier boueux, loin de tout, qui n'est pas près de se terminer.

L.P.

• Israël

Le Parti Travailleiste change de direction, mais sa politique ?

C'est contre toute attente, et en faisant mentir des sondages publiés peu avant en Israël, qu'Amir Peretz a ravi la direction du Parti travailliste à Shimon Pérès. Certes, la faible différence des voix entre ces deux candidats, 42,3 % pour le premier contre près de 40 % pour le second, laisse à penser que bien des combats d'appareil peuvent encore avoir lieu, qui pourraient modifier les premiers résultats ou du moins retarder la mise en place et la stabilisation d'une nouvelle direction. Pérès n'a d'ailleurs pas manqué de faire aussitôt appel des résultats, accusant son rival de fraude.

Peretz est aujourd'hui présenté non seulement comme un homme de gauche (ce qui n'est pas très difficile, surtout comparé à Pérès), mais aussi comme un militant soucieux des problèmes sociaux. À la tête de la centrale syndicale Histadrout, il a maintes fois pris position pour une augmentation du salaire de base et contre la politique d'abandon des services publics mise en œuvre par les gouvernements de droite et même de gauche. À en croire de nombreux commentateurs, une fibre pacifiste vibrerait toujours en Peretz, lui qui fut dans sa jeunesse membre du mouvement « La paix maintenant ».



Des travailleurs israéliens manifestent, en mai 2003, contre un plan du gouvernement s'attaquant aux retraites. Les frais d'une guerre incessante, dont la centrale syndicale est cependant complice, retombent aussi sur la classe ouvrière israélienne.

Son arrivée à la tête du Parti Travailleiste et sa volonté exprimée de sortir le parti de la coalition gouvernementale, on devrait plutôt dire de la complicité gouvernementale qu'il partage avec Sharon, peut évidemment changer des choses dans un proche avenir. En particulier, si le Parti Travailleiste quittait le gouvernement, de nouvelles élections pourraient avoir lieu dans un temps rapproché. Une recomposition politique serait même susceptible de voir le jour, qui pourrait aboutir à la création d'un nouveau parti à la tête duquel se trouveraient les larrons qui dirigent actuellement le pays : Sharon et Pérès, tous deux contestés dans leur propre parti. C'est du moins là une hypothèse ouvertement discutée en Israël.

Mais, sans que l'on sache encore quelle sera la politique mise en œuvre par la nouvelle direction travailliste, le seul fait que bon nombre d'adhérents aient, contre toute attente, désavoué Pérès est en soi un signe positif. Aujourd'hui en effet, la politique du Parti Travailleiste se confond avec celle de la droite israélienne. Il accepte de celle-ci un projet d'annexion de 58 % de la Cisjordanie et la transformation du territoire palestinien restant en enclaves coupées les unes des autres. C'est lui encore qui a eu l'idée du mur de séparation qui annexe à Israël de grandes surfaces de terres cultivées de Cisjordanie. C'est toujours lui qui accepte que Gaza soit transformée en une grande prison, isolée non seulement de la Cis-

jordanie mais du monde entier, et où les conditions de vie empiraient de jour en jour.

Seulement, la responsabilité de la politique des travaillistes n'incombe pas au seul Pérès, même si la longévité politique de ce dernier l'a rendu complice de bien des infamies. Sans remonter à la création de l'État d'Israël et à la responsabilité des travaillistes dans l'éviction des populations arabes des terres qu'elles occupaient depuis des siècles, c'est sous le gouvernement du travailliste Levy Eshkol que la Cisjordanie et Gaza furent occupées en 1967. Au début des années soixante-dix Golda Meïr déclarait : « Il n'existe pas de peuple palestinien. » En 1974 Pérès accepta que s'établisse la première des colonies juives en Cisjordanie, à Kedoumim. En 1982, tant Pérès que Rabin ont soutenu l'aventure guerrière de Sharon au Liban et un an plus tard ils ont accepté la création d'une zone de sécurité au Sud-Liban, ce qui prolongea la guerre pendant plusieurs années encore. C'est toujours les travaillistes qui, bien que contraints aux accords d'Oslo, n'acceptèrent jamais de reconnaître le droit des Palestiniens à un État qui leur soit propre. Et après l'assassinat de Rabin, Pérès, pour assurer son élection, commença sa petite guerre du Liban, laquelle se termina par le massacre de centaines de réfugiés à Kana. Et c'est

sous chacun de leurs gouvernements que des terres palestiniennes furent volées, en particulier en Cisjordanie.

Ces politiques, qu'elles aient été menées par les travaillistes ou par la droite, eurent un coût. Pour les Palestiniens en premier lieu, mais aussi pour les Israéliens qui ont payé également un tribut de sang et vu leurs conditions de vie se dégrader.

L'élection de Peretz à la tête du Parti Travailleiste modifiera-t-il la politique de ce dernier ? Certainement pas fondamentalement. Aux dires de ses anciens amis du mouvement « La paix maintenant », l'ancien syndicaliste qui s'en prenait volontiers aux capitalistes « ivres de richesses » aurait pour le moins modéré son attitude vis-à-vis de ceux qu'il condamnait quand il était à la tête de la confédération syndicale israélienne, la Histadrout. Vis-à-vis des Palestiniens, il se garde de faire la moindre promesse concrète, se contentant à leur égard de termes très généraux sur la paix nécessaire.

C'est dire que tous ceux qui en Israël aspirent sincèrement à un changement radical de politique devront compter avant tout sur leur capacité à l'imposer, plutôt que sur l'éventuelle bonne volonté d'un homme providentiel, eût-il été syndicaliste ou pacifiste dans le passé.

Georges LATTIER

• Tunisie

Une dictature choyée par la France

Alors que la Tunisie s'apprête à accueillir le Sommet mondial de la société de l'information (SMSI), qui doit se dérouler du 16 au 18 novembre, un journaliste du quotidien *Libération* a été violemment agressé en plein centre de Tunis par quatre hommes. Tout laisse à penser que ses agresseurs appartiennent à la police, à commencer par le fait qu'ils aient pu agir facilement alors que, sommet oblige, Tunis est quadrillé par plusieurs dizaines de milliers d'hommes appartenant aux services de sécurité. Cette agression intervient également peu de temps après que *Libération* a publié un reportage relatant le passage à tabac du président de la Ligue tunisienne des droits de l'homme et la grève de la faim engagée depuis le 18 octobre par plusieurs personnalités politiques, avocats, journa-

listes ou universitaires, pour réclamer plus de libertés.

Si l'agression du journaliste de *Libération* a provoqué en France de vives réactions, de telles tentatives d'intimidation ne sont pas nouvelles dans ce pays où Ben Ali impose sa poigne depuis dix-huit ans. Ces dernières années, plusieurs militants pour les libertés ont d'ailleurs été agressés et leurs plaintes n'ont jamais été suivies d'effet. Les journalistes et les militants des droits de l'homme ne sont pas les seules victimes du régime ; tous les mouvements de protestation, toutes les tentatives de grève sont violemment réprimés. Des centaines de militants politiques et de militants ouvriers continuent à croupir dans les geôles d'un régime qui n'hésite pas à recourir aux procès truqués, à la torture et à la détention arbitraire.

Cela n'empêche pas le régime de Ben Ali d'être soutenu par des représentants de pays dits démocratiques, comme l'administra-

tion Bush et le gouvernement français. Il est vrai qu'en ce qui concerne la France, plus d'un millier de sociétés à participation

française opèrent dans le pays. Les profits qu'elles en retirent justifient sans doute tous ces silences.

Roger MEYNIER

• Iran

Condamnés pour avoir manifesté un Premier mai

Mercredi 9 novembre le « Tribunal révolutionnaire de la République islamique » a condamné Mahmoud Salehi à cinq ans de prison et trois ans d'exil intérieur, et Jalal Hosseini à trois ans de prison (deux de leurs camarades arrêtés en même temps qu'eux étant acquittés). Samedi 12, le même tribunal assénait deux ans de

prison chacun à trois autres militants, Borhan Divargar, Mohsen Hakimi et Mohammad Abdipoor.

Tous avaient été arrêtés à Saghez, ville du Kurdistan iranien, à la suite des manifestations du premier mai 2004.

Iranian Workers' Solidarity Network (Réseau de solidarité des travailleurs iraniens)

appelle à une protestation internationale, à laquelle se joint Lutte Ouvrière, contre la condamnation de ces cinq militants ouvriers par les tribunaux du régime islamique.

Iranian Workers
Solidarity Network
iranwsn@yahoo.co.uk
http://www.pish-taaz.com/iwsn/

• Irak

La sale guerre des États-Unis

« J'ai vu les corps brûlés de femmes et d'enfants. Le phosphore blanc explose sous forme de nuage, et tous ceux qui se trouvent dans un noyau de 150 mètres ne peuvent y échapper. Il brûle le corps jusqu'aux os », a déclaré Jeff Englehart, un marin de l'armée américaine interrogé à son domicile du Colorado par la chaîne d'information italienne Rainews 24.

Le reportage de cette chaîne, diffusé le 8 novembre dernier, affirmait que les forces américaines en Irak ont utilisé du phosphore blanc contre des civils lors de l'assaut donné au bastion des rebelles sunnites de Fallouja, en novembre 2004.

Les journalistes italiens s'appuyaient également sur des photos montrant des corps calcinés, mais aussi sur le témoignage d'un scientifique vivant à Fallouja, Mohammad Tareq Al-Deraji, qui a déclaré : « Une pluie de feu est descendue sur la ville. Les gens touchés par ces substances de diverses couleurs ont commencé à

brûler. »

Le phosphore est un agent chimique particulièrement violent. Il a été utilisé pendant la Seconde Guerre mondiale, notamment à l'occasion des bombardements alliés sur la ville allemande de Hambourg en 1943, ainsi que pendant la guerre du Vietnam. À chaque fois, il s'agissait notamment de terroriser les populations civiles. Selon plusieurs organisations non gouvernementales opérant dans la région, au moins huit cents civils irakiens seraient morts au cours des combats de Fallouja.

Du côté des autorités américaines, c'est encore une fois « silence radio ». Selon elles, les bombes au phosphore n'auraient été utilisées que pour éclairer des positions ennemies pendant des combats de nuit. Évidemment les bombes au phosphore, particulièrement meurtrières, font désordre dans le tableau idyllique que le gouvernement américain a tenté de dépeindre depuis le début de la sale guerre qu'il a engagée en Irak. Elles font évidemment aussi mauvaise impression que les séances de

torture infligées par des soldats américains à des prisonniers en Irak, ou les mauvais traitements pratiqués sur les terroristes, réels ou supposés, enfermés hors de toute juridiction légale dans la base militaire américaine de Guantanamo, à Cuba. Toutes exactions qui sont de notoriété publique, mais qui n'ont pas empêché le président Bush de nier, le 7 novembre dernier, tout usage de la torture.

Mais bien avant que cette guerre ne commence, l'administration Bush n'a pas été avare en mensonges divers pour parvenir à ses fins. Elle a menti sur ses objectifs. Mettre en place un régime démocratique en Irak est le cadet des soucis des États-Unis, qui se sont longtemps accommodés du régime dictatorial de Saddam Hussein, comme ils s'arrangent aujourd'hui de celui du dictateur pakistanais. Mais il leur fallait masquer un but, lui bien réel : garder le contrôle d'une région riche en pétrole.

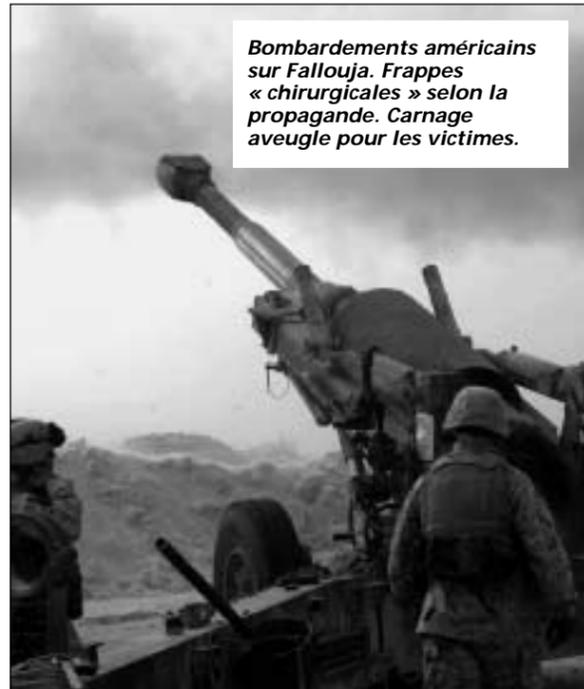
Elle a menti aussi sur les armes de destruction massive censées être entre les mains du

régime irakien, ou sur la connexion qui aurait existé entre celui-ci et les terroristes d'Al-Qaida, toutes choses qui se sont avérées, depuis, être des mensonges utilisés en toute connaissance de cause par les autorités américaines.

Et maintenant, on voit que dans la guerre elle-même tous les coups sont permis, y compris les plus atroces, ce qui est dans l'ordre des choses de cette sale guerre de brigandage colonial.

Et ce n'est pas le fait que les dirigeants américains se soient enferrés dans une série de mensonges qui va les empêcher de continuer à mentir sans aucun

Bombardements américains sur Fallouja. Frappes « chirurgicales » selon la propagande. Carnage aveugle pour les victimes.



problème moral. N'était-ce pas, comme disait Bush au début de cette guerre qu'il appelait une « croisade », « la guerre du Bien contre le Mal » ? Traduisez : la guerre des banquiers, des industriels et des marchands de canons américains, dont l'administration Bush est le serviteur zélé.

Jacques FONTENOY

• Grande-Bretagne

Blair mis en minorité au Parlement

Pour la première fois depuis son arrivée au pouvoir, il y a plus de huit ans, Blair et son gouvernement travailliste ont été mis en minorité à la chambre des Communes, le 9 novembre, sur un amendement gouvernemental proposant l'allongement de la durée de garde à vue de 14 à 90 jours dans les affaires liées au terrorisme. La majorité absolue que détient Blair au Parlement n'a pas résisté à la « rébellion » de 49 députés travaillistes qui ont voté contre.

C'est au lendemain des attentats de Londres du 7 juillet dernier que l'allongement à 90 jours avait été revendiqué par le chef de la police du Grand-Londres. Depuis, cette revendication avait été reprise dans le cadre d'une virulente campagne menée par deux grands quotidiens populistes, le *Sun* et le *Daily Mail* – par ailleurs bien connus pour être des champions de la chasse aux « immigrés clandestins », de la lutte contre les « chômeurs parasites » et autres « grandes causes » visant à flatter les préjugés antiouvriers, anti-immigrés et racistes.

Après le choc suscité par les attentats, un tel renforcement des pouvoirs de la police ne suscitait sans doute pas trop d'inquiétude dans l'opinion, tout au moins tant qu'il s'agissait de s'en prendre à des terroristes. Mais les choses ont changé après le meurtre de Jean-Charles de Menezes, abattu dans le métro

par une unité spéciale antiterroriste en vertu des pouvoirs discrétionnaires qu'avait reçus la police de tirer à vue sur toute personne suspectée d'être un « terroriste en mission ». Car de Menezes n'avait rien d'un terroriste. C'était un jeune électricien brésilien se rendant à son travail, dont le seul crime avait été de croiser la route des porte-flingues et, sans doute, d'avoir eu le teint un peu trop basané.

Du coup toute une partie de l'opinion, déjà indisposée par les dénégations de Blair prétendant que les attentats du 7 juillet n'avaient rien à voir avec sa politique en Irak, était devenue méfiante vis-à-vis du projet de super-loi antiterroriste annoncé dès cette époque par Blair – et en particulier de la mesure d'allongement de la garde à vue à 90 jours qui y figurait. De tels pouvoirs mis entre les mains d'une police notoirement raciste ne pouvaient qu'aboutir à la multi-

plication des gardes à vue prolongées pour « délit de faciès ». Et surtout, beaucoup en étaient venus à voir dans ce projet de loi ce qu'il était réellement, c'est-à-dire une tentative visant à occulter le rôle joué par le gouvernement travailliste dans la sale guerre d'Irak, en faisant passer celle-ci pour le prolongement inévitable d'une « guerre contre le terrorisme » qu'il fallait bien livrer, puisqu'elle avait frappé au cœur même de Londres.

C'est par rapport à cette fraction de l'opinion – apparemment légèrement majoritaire dans l'ensemble de l'électorat et très majoritaire dans l'électorat travailliste – que les conservateurs ont cherché à se positionner, en se payant la démagogie de jouer les champions des droits de l'homme, s'opposant à Blair sur la question des 90 jours. Quant aux députés travaillistes « rebelles », pour beaucoup il s'agissait sans doute surtout de marquer leur différence avec Blair à un moment où sa succession à la direction du parti est, dans les faits sinon officiellement, d'ores et déjà ouverte.

Mais ce vote montre également les limites de la « rébellion » de députés dont la majorité avait d'ailleurs soutenu sans

état d'âme toutes les aventures guerrières de Blair, de l'Afghanistan à l'Irak. Car après avoir mis Blair en minorité sur les 90 jours, les mêmes se sont joints aux conservateurs et aux libéraux-démocrates pour faire passer un contre-amendement allongeant la garde à vue à 28 jours, accréditant du même coup la démagogie anti-terroriste du gouvernement.

Autant dire que, même si elle vise à capitaliser l'hostilité bien

réelle que suscite la politique de Blair dans l'opinion, et en particulier dans l'électorat travailliste, cette « rébellion » n'est qu'une tempête dans un verre d'eau politicien. Et il faudrait bien autre chose, et en particulier que cette hostilité s'exprime de nouveau dans la rue et avec une détermination qui ne laisse pas le choix aux dirigeants travaillistes, pour contraindre Blair à changer de cap.

François ROULEAU

Au sommaire de

LUTTE DE CLASSE N° 91 (octobre 2005)

- France

Politique syndicale et mobilisation de la classe ouvrière

- Allemagne

Les travailleurs ne doivent pas se contenter d'exprimer leur mécontentement dans les urnes

- L'envolée des prix du pétrole

La planète otage des « Majors » et des spéculateurs

- Mauritanie

La fin de la dictature d'Ould Taya

- Irlande du Nord

La fin de la « campagne militaire » de l'IRA et le « processus de paix »

Tribune de la minorité

Bolivie et Equateur : deux mouvements, une seule perspective

Prix : 1,50 euro - Envoi contre quatre timbres à 0,53 euro

• **Pouvoir d'achat**



Des statistiques pour masquer la réalité

D'après la dernière étude de l'Insee, le pouvoir d'achat des ménages aurait progressé de 1,4 % en 2004. Cette annonce ne convaincra pas les millions de travailleurs qui ont eu – à juste titre – le sentiment qu'entre salaires bloqués et prix des produits de première nécessité en forte hausse, leur pouvoir d'achat avait tout sauf augmenté l'an dernier. Mais c'est qu'il y a chiffres et chiffres, et « ménages » et « ménages ».

Les « ménages » de l'Insee, en effet, c'est tout le monde et n'importe qui : c'est Sellière et c'est le smicard, c'est le couple de cadres supérieurs et le chômeur célibataire. Ainsi une augmentation « moyenne » du pouvoir d'achat peut-elle tout à fait recouvrir une hausse pour les uns et une baisse pour les autres.

C'est particulièrement vrai si l'on prend en compte certaines situations individuelles : dans une période où les fermetures d'entreprises succèdent aux suppressions d'emplois, comme c'est le cas depuis des années, un nombre important de travailleurs licenciés ne retrouvent qu'un travail plus mal payé, ou n'en retrouvent pas du tout. L'Insee estime la perte de revenu à 20 % dans le premier cas, et 50 % dans le second. Toutes ces situations souvent dramatiques sont escamotées par la grande « moyenne » des « ménages ».

Une autre raison de relativiser les annonces de l'Insee sur l'évolution du pouvoir d'achat, c'est sa manière de calculer la hausse des prix. On sait que le « panier » de produits qui sert de référence à l'Insee pour ce calcul est assez contestable. Mais en dehors du panier, il y a d'autres pommes de discorde.

Ainsi, lorsqu'un produit est amélioré (comme, par exemple, quand une voiture est équipée d'airbags en

série), la hausse du prix n'est pas comptée comme telle par l'Insee, qui considère que cette hausse correspond à une amélioration du produit. Il n'empêche que, pour le consommateur qui doit sortir l'argent de sa poche, l'augmentation du prix est bel et bien là. Et si l'on calcule la hausse des prix en se plaçant de ce point de vue, on arrive à un chiffre sensiblement différent de l'Insee : 5 % de différence, rien que depuis 2001 !

Enfin, lorsque ce sont, comme actuellement, les produits de base qui augmentent le plus (loyers, essence, tabac...), les plus petits revenus en souffrent bien davantage que les plus gros, ne serait-ce que parce que ces postes de dépenses pèsent beaucoup plus lourd dans leur budget. Et là encore l'Insee, avec ses statistiques « moyennes », ne montre pas les disparités qui se cachent derrière elles.

Cela dit, même avec toutes les précautions prises, les chiffres de l'Insee témoignent à leur manière, même atténuée, de la situation des travailleurs. Ainsi, si l'on considère une échelle de temps plus longue, le pouvoir d'achat du salaire net moyen, qui avait été multiplié par trois de 1951 à 1978 (en 27 ans), n'a officiellement progressé que de 12 % depuis (sur une période de 27 ans également) !

Jean RAYNARD

• **La taxe d'enlèvement des ordures ménagères**

Un impôt injuste

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères tend à se généraliser dans le pays. Une majorité de communes ou de regroupement de communes s'en servent car, une fois qu'elle est instituée, ils peuvent la faire varier à leur guise.

Cette taxe, assise sur les impôts fonciers, est particulièrement inique car elle ne tient compte ni des revenus disponibles dans les différents foyers, ni du volume d'ordures produit. En fait, ce sont les seuls locataires et petits propriétaires qui payent cet impôt local qui s'ajoute aux autres. Les locataires se la voient répercuter sur les charges locatives, c'est-à-dire

que tous, y compris les titulaires du RMI, doivent la payer. Quant aux riches propriétaires, louant les appartements, ils font payer leurs locataires.

Cet impôt est aussi totalement injuste car, d'abord, les usines en sont exonérées de droit. Toutes les sociétés peuvent également l'être, si les élus le décident, mais jamais les locataires et petits propriétaires.

Partout où elle a été mise en place, cette taxe a augmenté dans des proportions gigantesques. À Montpellier, sous la direction des socialistes, elle a augmenté de 171 % pour la seule année 2004. Des associations, partout dans le pays, se plaignent de hausses s'étalant de 30 à 2820 % pour une seule

année. Le montant moyen par foyer était estimé par le ministère de l'Intérieur à environ 300 euros.

Souvent, pour justifier ces hausses, les notables invoquent l'augmentation du traitement des déchets... mais celui-ci concerne pourtant aussi les entreprises, commerces et autres. En clair, on fait payer aux plus modestes le traitement des déchets des plus riches. Et pour finir, ceux qui profitent de cette taxation en hausse continue sont d'abord les grands trusts qui monopolisent le marché, et accessoirement les notables qui ont trouvé un moyen de taxer toujours plus la population aux revenus modestes.

• **À Clermont-de-l'Oise**

Comment les notables PS s'en prennent à la population

Les dirigeants de la communauté de communes du Clermontois, qui regroupe 16 communes autour de la ville de Clermont dans l'Oise, viennent de décider d'instaurer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Les discussions et les protestations verbales se sont multipliées depuis que les militants de Lutte Ouvrière ont rendu largement publique cette décision en expliquant les risques pour la population et en réclamant son annulation

Dans le Clermontois, à l'injustice générale de cette taxe, s'ajoute le fait que les sacs poubelles récoltés dans les cités

et la majeure partie des habitations sont emmenés directement en décharge. Ce service est loin de coûter plus cher, car ce ramassage-là a justement été diminué de 33 %, car il n'est plus effectué aujourd'hui que deux fois par semaine au lieu de trois auparavant, avec des conséquences désastreuses dans les cités populaires où les allées sont envahies de poubelles en plein air.

En plus, pour ce qui concerne spécifiquement le traitement des déchets, sur les hausses desquels les élus s'appuient pour tenter de justifier la mise en place de la

taxe, ce traitement a été confié à une filiale du trust Lyonnaise des Eaux, qui impose des augmentations de 40 % par an pour ses tout petits services. À tel point que c'est le président de la communauté de communes qui avait lui-même protesté, en 2003, contre ce véritable racket. Mais aujourd'hui, en conséquence... il a décidé de rançonner la population.

En 1994, à Creil, les protestations avaient entraîné l'annulation de la mise en place de cette taxe injuste. Il faut prendre le même chemin.

Correspondant LO

• **Nos lecteurs écrivent**

Contre un projet de décharge

À une trentaine de kilomètres de Clermont-Ferrand, les habitants de plusieurs communes, dont celle de Dallet, sont mobilisés contre un projet de décharge.

Samedi 6 novembre, à l'appel de nombreuses associations et d'élus, près de 3 000 personnes ont manifesté jusqu'au site contesté, une ancienne carrière sur un plateau dominant l'Allier.

Depuis 2002, Sita Mos, une société privée filiale du groupe Suez, voudrait stocker des déchets industriels et ménagers à cet endroit nommé le Puy-du-Mur.

Les opposants font valoir que le sol n'est ni étanche ni stable, suite à un siècle de tirs de

dynamite, et qu'il y a des glissements de terrain.

L'enquête d'utilité publique vient de se terminer. Les habitants ont rempli les registres d'observations très critiques contre ce projet.

À Dallet, la plupart des façades des maisons portent une banderole : « Non à la décharge ». C'est qu'il y a lieu de craindre des dangers multiples : le va et vient des camions, la pollution de l'air par les odeurs, la pollution du sol par le mélange de déchets industriels (métaux lourds, peintures, piles etc.) avec des ordures ménagères. D'où un réel danger de pollution des eaux. Une nappe phréatique est située juste en

dessous de la carrière et communique avec l'Allier. Or à proximité, plus de 70 puits sont installés pour fournir 80 % de l'eau nécessaire à l'agglomération clermontoise de 300 000 habitants.

Enfin les opposants rappellent fermement que cette zone est protégée par suite d'un classement à l'inventaire des monuments historiques, en tant que site géologique et biologique.

Alors, on comprend l'inquiétude et le refus des habitants qui espèrent que leur détermination fera abandonner ce projet, pour faire respecter leur santé et leur environnement.

Un lecteur clermontois

• **Travailleurs handicapés**

Touchés massivement par le chômage

Au moment même où commence la semaine pour l'emploi des handicapés organisée par l'Adapt (Association pour l'insertion sociale et professionnelle des handicapés), l'ANPE publie des statistiques édifiantes : parmi les 900 000 handicapés actifs recensés, 279 800 sont au chômage, soit un taux de 31 %. L'agence pour l'emploi relève que le nombre de travailleurs handicapés au chômage est en augmentation, puisqu'on serait passé en quelques mois de 28 à 31 %.

Il existe certes depuis 1987 une loi censée contraindre les patrons d'entreprises de plus de 20 salariés à embaucher un pour-

centage de travailleurs handicapés égal à au moins 6 % de leurs effectifs totaux. Mais cette loi est fort peu respectée et aucun des gouvernements successifs ne s'est vraiment donné les moyens d'exercer une pression suffisante sur les patrons. Ceux-ci préfèrent encore payer la pénalité prévue dans le cas de son non-respect. La dernière loi, celle du 11 février 2005, appelée pompeusement « loi pour l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées », prévoit simplement une aggravation des sanctions financières. Mais le montant de ces sanctions n'est pas tel qu'il exerce une pression suffisante sur les patrons récalcitrants. Et la situa-

tion n'est pas meilleure dans les entreprises publiques censées, elles aussi, embaucher 6 % de travailleurs handicapés.

Cette loi n'empêche pas plus le licenciement d'un travailleur devenu handicapé du fait de ses conditions de travail trop dures. Dans le privé, comme dans le public, non seulement les

employeurs rechignent à embaucher des personnes handicapées mais, même quand ils sont responsables de leur handicap, ils se débrouillent pour s'en débarrasser.

Certaines entreprises se sont faites les partenaires de cette semaine pour l'emploi des handicapés qui se déroule du 14 au

20 novembre, se lançant dans une campagne pour lutter contre les préjugés ou « mettre en avant dix bonnes raisons d'embaucher un salarié handicapé », comme La Poste. Le cynisme et l'hypocrisie ne tuent pas. On pourrait le regretter.

Aline RETESSE

Gonflée, La Poste !

La Poste est une des entreprises publiques partenaires de la semaine pour l'emploi des travailleurs handicapés. Il y a quelques années, elle a pourtant tout simplement refusé d'embaucher les 6 % de travailleurs handicapés prévus par la loi de 1987, préten-

dant qu'elle avait déjà un certain nombre de travailleurs souffrant de handicaps parmi ses salariés et faisant pression sur ceux-ci pour qu'ils déclarent leur handicap.

Le fait qu'elle s'associe à cette campagne doit laisser songeurs bien des postiers qui

voient quotidiennement leur direction tenter de se débarrasser de travailleurs souffrant de graves problèmes de santé causés par la détérioration des conditions de travail.

A.R.

• **Troubles musculo-squelettiques**

Une maladie due au capitalisme

Une douleur, une légère gêne en accomplissant un mouvement, ce sont souvent les premiers signes d'un trouble musculo-squelettique ou TMS, maladie des articulations provoquée par des gestes répétitifs. La gêne devient vite insupportable au quotidien pour ceux qui en souffrent, de plus en plus nombreux d'après les experts en santé publique qui, dans des enquêtes récentes, pointent du doigt les conditions de travail.

En 2003, près de 24 000 troubles musculo-squelettiques ont été reconnus comme maladies professionnelles, ce qui représente 70 % de l'ensemble de ces maladies. En 1992, il y en avait

dix fois moins... Cette augmentation n'est pas due à une meilleure prise en charge de cette maladie, car les pressions des patrons sont toujours aussi fortes pour rejeter la responsabilité sur les travailleurs, en prétendant qu'ils effectuent mal les gestes, ou même que ces douleurs n'ont aucun rapport avec leur travail... Mais comme le déclare le professeur Roquelaure du service de médecine du travail d'Angers, si les chiffres explosent, c'est bien parce que « les contraintes dans le monde du travail ont beaucoup augmenté, avec des tâches répétitives à effectuer sur des cycles de plus en plus courts », comprenez : de plus en

plus vite, sans presque de pause.

Et c'est effectivement le quotidien de millions de travailleurs et de travailleuses. Ainsi la faculté de Rennes a montré, dans une étude sur les caissières d'hypermarchés, qu'elles soulèvent près de 17 articles par minute pour la lecture du code-barres et manipulent ainsi plus de trois tonnes de marchandises au cours d'une journée de huit heures, à raison d'un client toutes les deux ou trois minutes. Autre exemple : dans l'automobile, au cours des vingt dernières années, le temps pour fabriquer une voiture a été divisé par quatre. Et, les mêmes causes produisant les mêmes effets,

partout où les travailleurs font des gestes répétitifs, comme dans l'industrie textile, l'agro-alimentaire (ateliers de découpe de viande par exemple) et même dans les services (travail sur ordinateur), les TMS apparaissent.

Ce sont bien les conditions de travail folles et inhumaines qui sont responsables des TMS, qui affectent en réalité bien plus de monde encore que les seuls 24 000 travailleurs indemnisés en maladie professionnelle. Ainsi l'Institut de veille sanitaire, sur la base d'une enquête menée depuis 2002 dans les Pays-de-Loire avec 80 médecins du travail, avance le chiffre considé-

rable de 15 % de femmes et de 11 % d'hommes présentant des TMS des seuls membres supérieurs. Les experts de la santé parlent même d'une « véritable épidémie » et « d'une bombe à retardement » pour les années à venir.

Les profits des capitalistes se font sur le dos et la santé des travailleurs, et c'est bien la soif des profits qui blesse et mutile. C'est sciemment que l'organisation du travail est conçue pour qu'aucune seconde ne soit « perdue » pour la production. Les Temps modernes de Charlot sont toujours d'actualité !

Cédric DUVAL

Droit au logement pour tous !

Plusieurs organisations dont le DAL (Droit au logement) appellent à un rassemblement pour le droit au logement.

Dans leur communiqué, elles constatent notamment que :

« Refusant de tirer les conséquences des incendies meurtriers de cet été et des dégâts sociaux de plus en plus graves causés par la crise du logement, le gouvernement a concocté un nouveau projet de loi sur le logement (...) qui non seulement n'apporte pas de réponse pour contenir la crise, mais contient des dispositions régressives :

- Poursuite du processus de privatisation des offices HLM ;

- Renforcement des surloyers entraînant hausse des loyers, désengagement financier de l'État et fuite des catégories sociales intermédiaires ;

- Suppression du règlement départemental préfectoral des attributions de logements sociaux laissant la place au clientélisme et à l'arbitraire ;

- Affaiblissement, voire neutralisation de mesures favorables aux mal-logés, par la décentralisa-

tion de l'accord collectif département. »

Les organisateurs demandent le retrait immédiat de ces mesures, ainsi que notamment :

« - L'arrêt de toutes les expulsions, la réquisition et la réhabilitation des logements vacants, le relogement immédiat de tous les habitants d'immeubles et locaux dangereux et insalubres, sans discrimination.

- Le gel des loyers et des charges, la revalorisation des allocations logement.

- La construction massive de vrais logements sociaux et la mobilisation dans ce but de tous les patrimoines fonciers et immobiliers publics, dont ceux de l'État ».

LUTTE OUVRIÈRE exprime sa solidarité avec ce rassemblement qui aura lieu :

Lundi 21 novembre de 17 h 30 à 19 h 30, place Edmond-Rostand à Paris, métro Luxembourg (devant le Sénat).

Plus d'argent pour les interventions armées, au détriment de la recherche, de l'insertion et du logement

Le ministère des Finances a publié début novembre deux décrets qui donnent le détail des postes budgétaires qui vont être réduits ou augmentés, pour l'année en cours.

La plus forte diminution de dépenses, 900 millions d'euros, correspond à l'annulation d'allègements de charges sociales patronales. On pourrait croire que c'est bon signe, et que le gouvernement a décidé de réduire les cadeaux aux patrons. Il n'en est rien. Ces 900 millions (sur 17,2 milliards d'allègements cette année) sont tout simplement inutiles, et n'allaient de toute façon pas être utilisés. Pour 2006 en revanche, ce sont 18,9 milliards qui sont prévus pour ce poste.

Les autres postes budgétaires « allégés » correspondent

au contraire pour la plupart à des dépenses utiles et qui à l'évidence auraient été effectuées : recherche scientifique (255 millions), insertion des populations en difficulté (136 millions), construction de logements sociaux (55 millions), développement social urbain (45 millions), transports (35 millions), pratique sportive (22 millions). Le ministère assure que ces crédits sont « devenus sans objet ». En pleine crise des cités de banlieue, il y a de quoi être sceptique.

Quant aux 900 millions de crédits supplémentaires prévus, leur affectation illustre la politique du gouvernement. 285 millions iront à « l'aide à la cuve », qui sert à compenser quelque peu la hausse du prix

du pétrole pour ceux qui se chauffent au fioul. En fait, cela contribue à rendre la hausse un peu moins douloureuse, et cela sert en même temps les compagnies pétrolières.

Mais la première servie est l'armée, qui reçoit un supplément de 600 millions pour ses opérations extérieures. Les crédits « redéployés » servent principalement à déployer des troupes : Côte-d'Ivoire, Afghanistan... les terrains d'opérations ne manquent pas.

Moins d'argent pour l'insertion, le logement, les transports, plus d'argent pour les opérations militaires impérialistes : à cela se résument les deux décrets.

Vincent GELAS

• Air France

Coefficient d'occupation et licenciements

Le groupe Air France-KLM a, une nouvelle fois, envoyé aux médias un communiqué sur ses bons résultats. En octobre, dernier mois connu, le groupe affiche un taux de remplissage de ses avions (coefficient d'occupation des sièges) de 81,7 % (en augmentation de 2,2 %), ce qui le maintient aux tout premiers rangs des plus grandes compagnies mondiales. L'augmentation du trafic sur Air France-KLM connaît même une hausse encore plus importante (+ 8,9 %). Le tout sur fond de hausse du cours de l'action en Bourse, les spéculateurs ayant visiblement apprécié l'accord passé entre Air France et la compagnie américaine Delta, déjà alliées au sein du même cartel mondial de compagnies aériennes : Skyteam. Aux termes de cet accord, Air France et Delta vont mettre en commun leurs dépenses, et surtout leurs recettes, sur les vols parcourant l'Atlantique-Nord, secteur du ciel commercial le plus profitable du monde.

Faute d'avoir pu obtenir

de ses personnels navigants techniques une réduction de leurs conditions de rémunération en leur faisant du chantage au dépôt de bilan, Delta vient de se mettre sous la protection de la loi américaine sur les faillites. Ainsi, elle va pouvoir licencier plus facilement sous ce prétexte et en même temps, tout en se prétendant au bord de la faillite, engranger des bénéfices confortables grâce à cet accord avec Air France ! Quant à cette dernière, pour elle tout va pour le mieux depuis des mois et des mois, comme le rappellent régulièrement les communiqués triomphants de sa direction faisant état de profits, de taux de remplissage et de trafic en augmentation permanente.

Il y a juste une « petite » chose sur laquelle Air France n'aime pas « communiquer » : la façon concrète dont elle extrait toujours plus de profits des personnels, sous statut Air France ou non, qui font marcher la compagnie. Ainsi la presse n'a rien dit (il est vrai

qu'Air France est un très gros annonceur publicitaire...) sur les conditions très particulières imposées aux hôtesses-interprètes qu'Air France emploie sur ses lignes asiatiques. Celles-ci sont déjà engagées, non pas aux conditions de salaire et de travail d'Air France, mais à celles qui ont cours en Chine et dans les autres pays pauvres de la région. Quant au code du travail français, qui s'applique au personnel de la compagnie où qu'il travaille, ces hôtesses-interprètes n'ont pas non plus le droit de s'en revendiquer. C'est ainsi que, récemment, l'une d'elles a été licenciée parce qu'elle était... enceinte !

Comme quoi, contrairement à ce que prétendent les représentants du gouvernement ou d'Air France chaque fois qu'un accident met sur la sellette des compagnies charters ou du Tiers Monde, il n'y a pas que dans ces compagnies-là que les patrons se comportent comme des négriers des temps modernes.

Correspondant LO

Avec Air France, C'est le ciel qui nous tombe sur la tête

Le dimanche 16 octobre, une plaque de 6 kilos est tombée des poutres du hangar N7 Sud, les boulons de fixation de celle-ci ayant cédé. Par chance, cette chute de plus de 25 mètres a épargné les peintres qui travaillaient l'avion Béluga ; heureusement, car cela aurait pu avoir des conséquences dramatiques.

La direction n'a jamais jugé utile de faire vérifier

sérieusement les installations fixes de ce hangar pourtant vieux de trente ans et il aura fallu que l'on risque un accident très grave pour qu'enfin elle s'y résigne.

Décidément, en matière de sécurité, la nôtre, on ne peut pas faire confiance à la direction.

Extrait du bulletin Air France MA.VD (Orly-Nord)

Parquer la misère

Le ministère de l'Intérieur a demandé à ADP-Orly (organisme qui gère l'aéroport) de lui fournir un lieu pour créer une ZAPI (Zone d'attente provisoire internationale) et un CRA (Centre de rétention administrative) pour y enfermer les voyageurs non en règle des pays pauvres. C'est écœurant.

La salle des non-admis (sur le territoire français) d'Orly-Sud est trop proche du public et l'arbitraire policier contre les pauvres gens ne peut pas toujours s'y exercer en toute tranquillité... Alors, l'administration préfère cacher tout cela, comme à Roissy !

Extrait du bulletin Air France Roissy

• Hôpital psychiatrique Sainte-Anne (Paris)

Quand les retraités reprennent du service...

À l'hôpital Sainte-Anne, à Paris, depuis quelques mois, des retraités reviennent travailler. En effet, dans la loi de réforme des retraites de 2003, un texte en donne la possibilité aux retraités de la fonction publique.

Ceux qui reviennent sont en majorité des infirmiers ; il y a aussi une surveillante et une assistante sociale. Ils sont payés à la vacation, entre 10 et 12 euros de l'heure, et ils doivent être disponibles lorsque les services font appel à eux, quand le manque de personnel est le plus criant, ainsi que les jours fériés, le samedi, le dimanche, de jour, de nuit. Les retraités connaissent le travail et sont payés beaucoup moins cher qu'un infirmier en fin de carrière, c'est donc tout bénéfique pour la direction. D'ailleurs celle-ci demande aux cadres des services de dresser des listes où les futurs retraités peuvent s'inscrire pour revenir travailler.

Dans l'ensemble, ces retraités sont bien acceptés dans les services et la direction comme le personnel préfère des retraités qui connaissent la psychiatrie, plutôt que des intérimaires ou des médecins étrangers qui sont employés comme infirmiers. Si ces retraités reprennent aussi du service c'est

que leur retraite n'est pas suffisante. Mais le recours aux retraités réduit d'autant l'embauche des jeunes.

Ces retraités, dans l'immédiat, se rajoutent aux emplois précaires de plus en plus nombreux à l'hôpital, embauchés en CDD, vacataires, médecins étrangers stagiaires. La direc-

tion, dont le budget fond d'année en année à cause de la politique d'économies des gouvernements successifs, choisit d'avoir recours en priorité à ces emplois plutôt que d'embaucher sur des postes de titulaires. Mais cette situation soulève un problème plus crucial à long terme pour le monde du travail.

La réforme des retraites s'est traduite par le rallongement du nombre d'années de cotisations, pour toucher des pensions revues à la baisse, et dont un grand nombre sont insuffisantes pour vivre décemment.

Pour le gouvernement, décréter la possibilité pour les retraités de revenir à l'emploi,

c'est vouloir faire accepter aux travailleurs l'idée qu'il faudrait travailler toute sa vie, et continuer de revoir à la baisse aussi bien les retraites futures que celles d'aujourd'hui. Une évolution à laquelle il faut mettre un coup d'arrêt.

Correspondant LO

• Sans-papiers, travail au noir

Des conditions de travail indignes... et parfois la mort

Vendredi 4 novembre, un homme sans papiers, grièvement blessé à la tête, a été trouvé agonisant sur un trottoir de Saint-Gratien, dans le Val-d'Oise. Malgré son transfert aux urgences de l'hôpital d'Argenteuil, il est décédé le lendemain.

L'enquête de police a révélé qu'il s'agissait d'un ouvrier égyptien de 43 ans, peintre dans une entreprise du bâtiment. Il avait fait une chute sur un chantier et, au lieu d'appeler les secours, son patron s'était débarrassé de lui en le jetant sur un trottoir ! Il employait cet ouvrier sans l'avoir déclaré et « ne voulait pas avoir d'ennuis ».

Ce patron ainsi que trois personnes qui l'ont aidé à se

débarrasser du blessé sont incarcérés en attente de leur jugement pour homicide involontaire et non-assistance à personne en danger. Mais, sans toujours atteindre l'horreur de ces faits, chaque jour des centaines de milliers de travailleurs sans papiers, sans droits élémentaires, détruisent leur santé et même risquent leur vie dans des travaux insalubres et dangereux, exploités dans les pires conditions par des patrons sans scrupules. Et cela, pas seulement dans le bâtiment, mais aussi dans la confection, la restauration ou l'agriculture.

Et il n'y a pas que des petits patrons crapuleux qui pratiquent ainsi. Bien des grandes

entreprises font de même en sous-traitant de plus en plus d'activités au tarif le plus bas possible. Et quand, très rarement, elles sont contrôlées, elles déclarent ne pas savoir que leur sous-traitant sous-traite lui-même ou emploie de la main-d'œuvre non déclarée.

Gérard Larcher, ministre du Travail, prétend lutter prioritairement contre le travail illégal. Dernièrement, il a gaillardement déclaré qu'il ne laisserait pas de répit aux fraudeurs, qu'un texte allait interdire le versement de toute aide publique pendant cinq ans en cas de travail illégal et que les sanctions seraient renforcées. Et pour renforcer les contrôles, il

annonce l'embauche en 2006 de... seulement 155 inspecteurs et contrôleurs du travail, qui devraient rejoindre les 1 250 inspecteurs actuels, nombre bien insuffisant, étant donné la généralisation de la sous-traitance à plusieurs degrés.

En fait, une mesure qui s'impose serait pour commencer la régularisation globale de tous les travailleurs sans papiers. En ne la décidant pas, les gouvernements successifs encouragent toutes les pratiques mafieuses des patrons et les drames qui en découlent, comme celui de Saint-Gratien.

Louis BASTILLE

• Régie des Transports de Marseille (RTM)

Les traminots ont repris la grève

Après la reprise du travail décidée par leur vote du samedi 5 novembre, les traminots de Marseille ont eu le cran de se remettre en grève vendredi 11 novembre. Durant cette semaine, les négociations n'avaient rien donné de satisfaisant et ce jour-là, jour de l'échéance du nouveau préavis émis par les syndicats, ils votèrent la grève sans hésiter, et la décidèrent à nouveau lundi 14 et mardi 15.

L'interruption et la reprise de la grève

Après le jugement du tribunal de grande instance de Marseille qui avait décrété illégal le motif de leur grève, qui était de refuser l'introduction de capitalistes privés dans la gestion et l'exploitation du futur tramway, la grève avait été arrêtée pour ne pas donner lieu à des sanctions. Mais un nouveau préavis était déposé par l'Intersyndicale le 4 novembre. Il comportait trois points : l'amélioration du dialogue social, le retrait du plan d'entreprise et les salaires.

Les transports en commun circulèrent donc durant toute la semaine, pendant que se déroulaient des négociations entre les syndicats et la direction.

La mairie refusait la concession des syndicats qui se disaient prêts à accepter une assistance technique de la part de la Connex ou d'un autre, pendant une durée limitée. Quant aux salaires, la direction proposait une augmentation de 0,5 % (en plus des 1,5 % prévus pour l'année), soit entre 6 et 8 euros d'augmentation par mois !

C'était inacceptable, et les quelque 800 traminots présents aux assemblées générales du vendredi 11 au matin ne l'acceptèrent pas. Ils votèrent sans hésiter

de reprendre la grève jusqu'à lundi matin. Ils avaient d'ailleurs pu constater, pendant leur semaine de travail, que les usagers bien souvent comprenaient leur mouvement, même si celui-ci leur avait bien compliqué la vie.

Les unions départementales des syndicats promettaient de collecter de l'argent pour venir en aide aux grévistes, qui en étaient à plus de 35 jours de grève.

Entre-temps la direction avait augmenté son offre, passant de 0,5 à 0,7 % d'augmentation. Ce n'était pas cela qui pouvait faire changer d'avis les grévistes, aussi nombreux aux assemblées du lundi matin, et la grève était reconduite. Devant le blocage de la direction, elle fut à nouveau votée mardi 15.

Malgré l'obstination du maire, les grévistes tiennent bon

Le maire de Marseille J.-C. Gaudin s'essaie à un bras de fer avec les grévistes. Au Conseil municipal du lundi 14 novembre, il s'en prenait aux agents de la Régie, « *arc-boutés sur leurs privilèges* », selon lui, et à la CGT qui ferait perdre des milliers d'emplois en ville. Il veut prouver qu'il ne cède en rien, et fait sa démonstration sur le dos



Assemblée générale du lundi 14 novembre au dépôt de La Rose.

des travailleurs de la RTM comme sur celui des usagers des bus et des métros.

Ce même lundi soir les syndicats ont décidé de demander aux 3 200 agents de la RTM de se prononcer, à bulletins secrets, sur leur proposition : sont-ils, ou non, « *pour la gestion du futur tramway à 100 % RTM, assurant ainsi une exploitation cohérente bus-métro-tramway, et assortie d'une assistance technique limitée dans le temps d'un opérateur extérieur, pourquoi pas Connex ?* »

En fait, leur avis, les travailleurs de la RTM l'ont encore donné ce jour-là puisque plus de 85 % des bus ne circulaient pas et que les métros ne fonctionnaient que de façon aléatoire.

Correspondant LO

Leur « liberté chérie » mais pas celle des travailleurs

Une manifestation rassemblant quelques prétendus défenseurs des usagers et surtout des commerçants a eu lieu dimanche 13 novembre sur le Vieux Port, à l'appel d'organisations s'appelant l'une « Liberté chérie », l'autre « Contribuables associés ». Ces gens-là, venus pour certains de Nice ou de Paris,

n'utilisaient manifestement pas souvent des transports en commun. Ils étaient par contre très haineux contre les syndicats, plus particulièrement contre la CGT. L'un d'entre eux dénonçait ce qu'il appelait « *le syndicalisme archaïque et soviétiforme* ». Eux, qui voulaient réunir ceux qui aimeraient que les travailleurs

acceptent de travailler à n'importe quelles conditions, n'avaient pas rassemblé grand monde. Même les associations locales de commerçants les plus virulentes s'étaient abstenues.

Il est vrai qu'ils n'en ont pas moins eu les honneurs des médias nationaux.

• Histoire marseillaise

La dernière de Medef et Olive

Un représentant du patronat marseillais interrogé sur France-Inter s'est ému du sort des travailleurs qui, arrivant en retard à cause de la grève des transports, subissent des retenues sur salaire.

Mais pourquoi les patrons

des Bouches-du-Rhône ne réparent-ils pas ce préjudice en payant plein pot les retardataires ? Puisque ce représentant patronal prend le parti des salariés, pourquoi ne fait-il pas pression sur ses collègues pour qu'ils

augmentent les salaires ? Et même, pourquoi pas, pour qu'ils réembauchent tous ceux qu'ils ont licenciés ces derniers temps, les privant, eux, complètement de leurs salaires ?

Paul GALOIS

• La grève du 21 novembre à la SNCF

Ce ne sont pas les revendications qui manquent !

Au moment où le gouvernement se prépare à voter un projet de loi permettant à des entreprises privées, en partenariat avec la SNCF et RFF, de réaliser des infrastructures ferroviaires, au moment aussi où l'on annonce que l'ensemble du trafic de marchandises sera ouvert à la concurrence d'entreprises privées sur l'ensemble du territoire, les organisations syndicales appellent les travailleurs du rail à refuser cette évolution. Le gouvernement comme la SNCF et RFF mènent là une politique dommageable aux cheminots comme aux usagers, en donnant ainsi, activité après activité, une part plus importante aux entreprises privées dans le fonctionnement du réseau ferré. C'est un processus semblable qui a été suivi en Grande-Bretagne et qui a conduit à un résultat désastreux pour tous.

La grève reconductible, devant commencer lundi 21 novembre à 20 heures, appelée par la CGT, SUD, FO et la FGAAC, est plus que justifiée, non seulement à cause de ces projets de privatisation en cours, qui inquiètent l'ensemble des cheminots, mais également à cause de toute une série de problèmes auxquels sont confrontés les cheminots, même s'ils ne sont

pas clairement repris en compte par les directions syndicales. Après des années pendant lesquelles la SNCF se déclarait être en perte, elle s'est vantée cette année de renouer avec les bénéfices. Elle y a réussi aux dépens des cheminots : emplois supprimés (3 300 en 2004, 4 000 en 2005, dont 2 300 rien que chez les guichetiers) ; salaires bloqués (aucune augmentation en 2003, 1,8 % en 2004, pas plus en 2005) ; conditions de travail dégradées, sanctions pour un oui ou pour un non, arbitraire d'une maîtrise qui veut, dit-elle en substance, casser l'esprit de résistance des plus vieux et mater les plus jeunes.

Il faut donner un coup d'arrêt aux mesures que la direction SNCF multiplie contre les cheminots. Il faut un mouvement qui soit à la hauteur du mécontentement qui s'est accumulé. En tout cas, il faut tout faire pour que l'ensemble des travailleurs retrouvent confiance dans la force qu'ils représentent lorsqu'ils croisent les bras, lors d'une grève, reconductible ou pas, mais qui se donne pour objectif d'aller jusqu'à satisfaction des revendications : augmentation des salaires, embauche immédiate en contrat à durée indéterminée.

Lucienne PLAIN

• Renault – Flins (Yvelines)

Intérimaires en colère

Plusieurs dizaines de travailleurs intérimaires ont débrayé lundi 14 novembre, en équipe d'après-midi, dans le secteur OA de Tôlerie de l'usine Renault de Flins.

Las d'assurer une grande partie de la production, notamment celle de la nouvelle Clio fabriquée sur ce site, et de recevoir en retour les salaires les plus bas, quand ce n'est pas, de la part de certains chefs, l'attitude la plus incorrecte, une fraction importante des ouvriers intérimaires de ce secteur a décidé de réagir et est allée collectivement exprimer sa colère et demander des comptes à la direction de Tôlerie.

Actuellement, la direction de l'usine de Flins emploie plus de 2 000 intérimaires à la production, sur environ 6 500 salariés : la grande majorité d'entre eux sont inscrits au coefficient le plus bas de la grille des salaires, le 165, quelle que soit leur qualification. Leur salaire net se limite donc à quelque 1 100 euros. Ce n'est qu'au bout de six mois qu'en principe ils devraient atteindre le coefficient 170, mais dans la pratique le bon vouloir des chefs est déterminant. Puis la mission se

termine et, comme c'est souvent le cas, elle reprend quelque temps plus tard... au coefficient de base, le 165 !

Les intérimaires protestent également contre le non-paiement des heures supplémentaires et des samedis obligatoires. Sur ce sujet, la direction et les entreprises d'intérim se renvoient la balle, mais le résultat est le même : un salaire lamentable pour les travailleurs et de sérieuses économies pour les patrons, les uns comme les autres. Récemment, à titre d'exemple, des travailleurs intérimaires ont eu la mauvaise surprise de se voir payer pour deux samedis supplémentaires deux fois 8 euros de prime... mais rien pour les samedis eux-mêmes !

Les revendications portent donc essentiellement sur le salaire : pas de contrat en dessous du coefficient 175, prise en compte du coefficient atteint lors de la dernière mission pour



toute nouvelle mission, même indemnité de transport que les embauchés, versement, comme aux embauchés, de la prime d'intéressement (équivalant à environ un mois et demi de salaire) et de la prime dite « Flins Plus » et enfin, pour qu'ils puissent vérifier tout cela, une plus grande lisibilité de la feuille de paie, ce qui ne serait pas un luxe. Ils exigent en outre que leur salaire soit viré le 12 du mois, comme prévu, et non le

15 ou le 16, ce qui alourdit les problèmes pour qui doit régler un loyer et diverses traites.

Les grévistes ont tenu de plus, ce qui en dit long, à signaler le mépris qu'ils ressentent de la part de certains responsables, ainsi que l'absence de prise en compte de leurs problèmes spécifiques. Le responsable des relations humaines de Tôlerie a dû s'engager, sur tous ces problèmes, à apporter des réponses à la fin du mois.

Cependant, mercredi 16 novembre, de nouveau, c'est cette fois dans le secteur du montage, en équipe du matin, que plusieurs dizaines d'intérimaires ont débrayé.

La révolte gronde depuis un certain temps dans les rangs des travailleurs intérimaires, et la direction de l'usine aurait intérêt à se préoccuper rapidement de la question.

Correspondant LO

• Toyota – Onnaing (Nord)

Derrière le coup de pub

La télévision diffuse en ce moment une publicité de Toyota où le groupe se vante de créer « 1 000 nouveaux emplois » pour produire la nouvelle Yaris. En fait, sur ces 1 000 embauches, seules 300 sont des CDI, les autres seront des CDD et intérimaires.

Toyota ne recrute d'ailleurs ces « nouveaux emplois » que dans la perspective de porter la production de 240 000 à 270 000 voitures par an. 10 %

d'embauches pour 12,5 % d'augmentation de production ! Pour le coup, certains postes en soudure ont été robotisés, mais pas tous, et certains autres sont repassés en manuel : comme quoi nos conditions de travail ne comptent pas quand il s'agit de nous faire produire plus.

Dans l'usine, la direction met le paquet pour tenter de nous motiver. Le premier jour, le directeur nous a rassemblés pour un véritable show : perché sur un podium, et par écrans

gigants interposés, il donnait le départ de la production à chaque atelier, où des ouvriers devaient agiter de petits drapeaux à damier de course automobile. Il nous a aussi déclaré sans rire qu'on n'avait rien à réclamer après seulement un ou deux ans d'embauche et qu'il fallait nous estimer heureux de ne pas être au chômage. Beaucoup espéraient l'annonce d'une prime de lancement mais il a fallu se contenter d'un pull polaire « Yaris » et de la pro-

messe d'une « surprise » pour janvier (le pantalon polaire peut-être ?).

Pour l'instant, la production démarre et tourne donc au ralenti. Seule une soixantaine de voitures parviennent à sortir, sur les 400 prévues. D'autres s'accumulent en retouche. Du coup, nous avons le temps de discuter, de nous asseoir et de prendre un café. Cela nous change de l'ambiance habituelle, où l'on sort épuisé de la journée de travail. La direction n'apprécie évi-

demment pas et, du coup, les chefs font la chasse pour interdire de s'asseoir ou boire le café.

Dernière trouvaille : on veut maintenant nous interdire de prendre nos blousons et nos casse-croûte et nous obliger à faire l'aller-retour aux vestiaires pour aller les chercher pendant les huit minutes de la pause !

Toyota affiche beaucoup d'ambitions, mais vis-à-vis des travailleurs c'est du délire.

Correspondant LO

• Hutchinson – Chalette-sur-Loing (Loiret)

Flexibilité, désorganisation, ce n'est pas à nous de payer la note

Les conditions de travail ont toujours été difficiles à l'usine Hutchinson de Chalette.

Celle-ci produit des durits et des joints pour l'automobile, ainsi que des articles en caoutchouc. Elle emploie 1 700 travailleurs, dont 200 intérimaires, et aussi des travailleurs d'entreprises sous-traitantes présents toute l'année.

Dans les secteurs comme l'Entringlage, même les jeunes ont du mal à tenir, avec la chaleur qui rend plus difficile un travail par lui-même pénible. L'été, il

faut sans cesse réclamer les pauses auxquelles on a droit lorsqu'il fait trop chaud. Mais quand l'hiver arrive, alors il fait trop froid, surtout lorsqu'on reprend le lundi matin. À la Préparation des mélanges et à l'Étanchéité, nous respirons un air pollué par l'utilisation de produits toxiques.

Au fil des mois, nous constatons une aggravation de nos conditions de travail, en partie causée par l'anarchie de la production. En effet la direction compense sa propre désorganisation par une flexibilité accrue.

Par exemple au Vélo, elle impose deux semaines de congés aux travailleurs de ce secteur car il y aurait 70 jours de stock. Mais dans le même temps, dans un autre secteur, elle fait pression pour trouver des volontaires pour faire des heures supplémentaires le samedi car il n'y a pas assez de stock !

Les cadences plus rapides, les conditions de travail qui se dégradent accroissent les risques d'accidents. Dernièrement, la cabine de siliconage à l'Étanchéité a pris feu, heureu-

sement sans entraîner d'accident grave. Le nombre d'accidents du travail est en augmentation. Mais la direction fait pression sur les travailleurs accidentés pour qu'ils viennent travailler sur des postes aménagés, afin de ne pas déclarer les accidents.

Quant aux salaires, ils sont bas : une ouvrière de fabrication avec trente ans d'ancienneté gagne 1 100 euros par mois. C'est sans doute cela qui a permis aux actionnaires de se partager 70 millions d'euros en

2004, soit 30 % de plus qu'en 2003. Sans parler du groupe Total dont fait partie Hutchinson, qui a battu tous les records avec six milliards d'euros de profit pour le 1^{er} semestre 2005.

Des négociations salariales ont lieu en ce moment sur tous les sites Hutchinson. Mais il ne faut pas compter sur la direction pour nous donner les augmentations dont nous avons besoin. Il nous faudra l'obliger à ouvrir sa tirelire !

Correspondant LO

• **Fonds de garantie à l'accession sociale**

Le gouvernement et les banques se disputent la caisse

Le gouvernement vient de faire main basse sur la cagnotte du Fonds de garantie à l'accession sociale (FGAS), ce qui déclenche les protestations indignées des grandes banques qui ont cotisé pour l'alimenter. Entendre les banquiers du Crédit Lyonnais, de la Société Générale, des Caisses d'Épargne Écureuil, du Crédit Foncier, du Crédit Mutuel, du Crédit Immobilier de France, etc., pleurer misère et protester sur les pratiques du ministre des Finances, Thierry Breton, ne manque pas de saveur, quand on sait à quoi servait le FGAS.

Créé fin 1992, ce fonds de garantie, alimenté donc par les banques mais aussi par l'État, devait garantir les emprunts immobiliers dont les bénéficiaires ne pouvaient plus assurer les mensualités de remboursement. Cela concernait les emprunteurs à revenus modestes, sollicitant un prêt de type « social » d'accession à la propriété de leur logis, comme par exemple un prêt à taux zéro ou un PAS (prêt à l'accession sociale). Les autres types de prêts supposant des emprun-

teurs plus fortunés n'étaient pas concernés par cette garantie.

Or le gouvernement a constaté que les fonds du FGAS s'accumulaient et étaient loin d'être utilisés (du moins pour ce à quoi ils étaient primitivement destinés). Seules 642 défaillances d'emprunteurs auraient été enregistrées et couvertes en dix ans, soit environ 8 millions d'euros utilisés sur une cagnotte de quelque 1,5 milliard d'euros selon les banques (dont les huit plus importantes avaient contribué à hauteur d'environ 850 millions d'euros). Se servir dans la caisse plutôt que de laisser les banques s'en servir pour leur compte était vraiment trop tentant pour le gouvernement !

Si le FGAS a eu aussi peu à déboursier, c'est surtout parce que les emprunteurs modestes se saignent aux quatre veines pour faire face à leurs mensualités de remboursement de prêt immobilier et, lorsqu'ils n'y réussissent plus, ils se trouvent acculés à la vente forcée du bien en question, vente dont le produit revient directement aux banques prêteuses. Les banques y laissent très rarement quel-

ques plumes, mais les emprunteurs, eux, peuvent tout perdre et se retrouver sans toit. Le fonds de garantie n'a donc que peu souvent à intervenir.

En prêtant aux familles de la population laborieuse, les banques s'enrichissent, se faisant rembourser capital et intérêts de l'emprunt, sur vingt ou trente ans et dans l'immense majorité des cas sans accroc. L'État ne prend donc guère de risques en expliquant aujourd'hui qu'en même temps qu'il supprime le FGAS il s'engage, lui, à garantir les prêts « sociaux ». Quant aux banques, il n'y a pas à pleurer sur leur sort. Se faire détrousser de cette façon est peut-être dur à avaler, mais pas autant que le trou du Crédit Lyonnais de 120 milliards de francs, soit l'équivalent d'environ 20 milliards d'euros, ou que l'affaire Executive Life (475 millions de dollars versés par l'État français aux États-Unis pour les opérations douteuses du Crédit Lyonnais) que les gouvernements successifs ont fait – et font encore – payer aux contribuables.

Lucienne PLAIN

• **Lajous Industries Compiègne (Oise)**

La justice est lente mais pour les actionnaires, c'est bon !

Lajous Industries, rachetée par le groupe Euralcom en 2001, est une entreprise de sous-traitance automobile de plus de 500 salariés située à Compiègne, dans l'Oise. Il y a deux ans, trente-six salariés étaient licenciés dans le cadre d'un plan dit « social ». Ils tentent depuis de protester contre leur licenciement en ayant recours à la justice, toujours aussi lente lorsqu'il s'agit des droits des travailleurs.

Après un certain nombre d'allers-retours judiciaires, en juin dernier la justice ordonnait le paiement minimal de douze mois de salaire à chaque salarié licencié et la réintégration de deux d'entre eux, décision aussitôt contestée par la direction. Le 26 octobre, la cour d'appel d'Amiens décida de renvoyer toute l'affaire devant le conseil des prud'hommes, entraînant le redémarrage à zéro de toute la procédure.

En attendant, les travailleurs licenciés, pour beaucoup des travailleurs âgés d'une cinquantaine d'années, doivent se débrouiller pour vivre. Et trouver de nouveau un travail dans

la région, surtout quand on n'est pas tout jeune, est très difficile.

Euralcom n'est pas une petite entreprise en difficulté : elle possède des usines dans six pays européens et en Amérique du Sud. Dans son rapport annuel de 2002, elle annonçait même un chiffre d'affaires en augmentation de 42 %. Le conseil d'administration avait à l'époque qualifié l'année de satisfaisante. Mais cela ne l'empêchait pas, quelques mois plus tard, en septembre 2003, de licencier des travailleurs de l'usine de Compiègne.

Comme tous les patrons, la direction de l'usine compiégnaise « restructure », fait appel à des intérimaires en grand nombre – ils ont été jusqu'à cent dans l'usine – qu'elle licencie comme bon lui semble, n'augmente pas les salaires depuis des années. Les directeurs affichent une mine contrite pour expliquer que la situation est difficile, mais les actionnaires, eux, continuent de se frotter les mains, ravis des dividendes qu'ils engrangent.

Correspondant local

• **Fenwick – Cenon-sur-Vienne (Vienne)**

Non au chantage patronal !

Lundi 7 novembre, à l'appel de l'Union locale CGT de Châtelleraut et dans le cadre d'une journée d'action de la métallurgie, plusieurs centaines de personnes se sont retrouvées devant l'usine Fenwick-Linde de Cenon pour soutenir les travailleurs de cette entreprise, en lutte contre un plan de réduction des coûts sur le dos des travailleurs, assorti d'un chantage

à l'emploi.

Parmi les ouvriers de cette entreprise qui emploie 560 salariés à la production de chariots élévateurs, le débrayage a été massivement suivi, avec la même ampleur qu'ils avaient en juillet, lors d'un référendum, rejeté à plus de 82 % le plan des patrons. Ce plan, sous prétexte de réduire les coûts de 15 %, prévoyait de

faire passer les horaires de 34 h 65 à 37 h 20 pour le même salaire, de supprimer 9 jours de RTT de même que le paiement de la demi-heure de pause et de la prime de transport, tandis que les cadences auraient été augmentées.

Le rejet massif du plan n'a pas découragé les patrons : ils ont envoyé à chacun un avenant au contrat de travail reprenant

en substance les mêmes propositions inacceptables, assorties d'une menace de licenciement pour ceux qui refuseraient de signer. Si le représentant CGT du 2^e collège a cédé devant la menace et accepté de signer pour « ne pas se casser les reins devant un groupe allemand de la taille de Fenwick », les syndicats CGT et SUD ont tenu bon au côté de la grande majorité des

ouvriers.

De tels chantages à l'emploi deviennent monnaie courante de la part de patrons qui usent et abusent du rapport de forces pour imposer toujours plus de sacrifices. Il est indispensable d'unir nos forces, d'une entreprise à l'autre, pour empêcher cette politique de passer !

Correspondant LO

• **Le Crédit Lyonnais – Paris**

Le sigle ne change rien... aux salaires

Même si le « Crédit Lyonnais » (CL) a été rebaptisé à grands frais « Le Crédit Lyonnais » (LCL), rien ne change dans le rituel qui se met en place chaque année à l'automne pour les réunions de la « négociation annuelle d'entreprise ». La direction commence par présenter ses statistiques sur l'évolution des salaires et de l'emploi. Ce sont des pages et des pages de chiffres pour discuter et dire et

redire qu'elle fait déjà le maximum pour le personnel.

De leur côté, les syndicats contestent ces chiffres et démontrent que le pouvoir d'achat n'est pas maintenu pour tous les salariés et même que, depuis deux ans, la moyenne des salaires est devenue inférieure à celle des autres banques, BNP et Société Générale en particulier.

Cela ne perturbe pas la direction. Deux réunions ont

déjà eu lieu et la direction a reporté la troisième, qui devait avoir lieu le 8 novembre. Il se dit qu'elle essaye d'obtenir la signature d'un ou deux syndicats sur les mesurètes qu'elle prépare.

Au premier semestre 2005, les bénéfices de LCL représentaient 10 000 euros par salarié. Ce n'est donc pas l'argent qui manque, mais il est clair que le seul chiffre qui pour-



rait faire réagir la direction, obtenir une augmentation serait celui du nombre consécutive des salaires.
Correspondant LO

• Allemagne

La « grande coalition »... contre les travailleurs

(Éditorial des bulletins d'entreprise Lutte Ouvrière du 14 novembre)

En Allemagne, les dirigeants du Parti Socialiste, le SPD, et ceux de la droite viennent de se mettre d'accord sur un programme commun de gouvernement, clairement dirigé contre le monde du travail.

L'âge de la retraite sera porté de 65 à 67 ans. Compte tenu du nombre de chômeurs, qui a dépassé les cinq millions, cela ne signifiera pas, bien évidemment, que tous les salariés continueront à travailler jusqu'à 67 ans. La plupart, au lieu de prendre leur retraite, iront grossir les rangs des chômeurs, dont les indemnités venaient d'être considérablement diminuées par le gouvernement socialiste.

Les patrons pourront licencier plus facilement, puisque la période d'essai pour un nouvel embauché devrait être portée à deux ans.

La TVA doit passer de 16 % à 19 %, ce qui signifie une augmentation générale des prix, qui frappera évidemment bien plus les petits revenus que les riches, d'autant que le gel des salaires et des pensions de retraite est au programme. Mais comme il fallait tout de même avoir l'air de faire un peu de « social », il est prévu d'augmenter aussi les impôts directs de 3 % sur la partie des revenus qui dépasse 250 000 euros par an... Mais comme cette surtaxe ne touchera pas les gains des « entre-

prises familiales créatrices d'emploi », bon nombre de bourgeois ne seront pas concernés.

Comme on le voit, cette « grande coalition » sera essentiellement une coalition du patronat, de la droite et du Parti Socialiste contre les travailleurs.

Bref, après avoir pendant la campagne électorale critiqué le programme de la droite, les dirigeants socialistes allemands vont mener avec cette même droite une politique résolument antiouvrière... ce qu'ils faisaient d'ailleurs seuls au gouvernement dans la législature précédente.

Mais cela n'est vraiment pas pour surprendre les travailleurs français, qui ont vécu la même expérience.

En France, depuis 2002, les gouvernements de droite, celui de Raffarin puis celui de Villepin, n'ont pas cessé de s'attaquer aux travailleurs, à travers les prétendues « réformes » de la Sécurité sociale et des retraites et les « contrats nouvelle embauche », en même temps qu'ils ont multiplié les cadeaux aux plus riches. Mais leur politique n'a fait que



Une affiche de Merkel en surimpression sur une de Schröder. La coalition signifie que les travailleurs auront sur le dos la gauche et la droite

prolonger celle de tous les gouvernements qui les ont précédés depuis vingt-cinq ans, ceux de droite, bien sûr, mais aussi ceux dirigés par le Parti Socialiste, qui depuis 1981 s'est trouvé à la tête du gouvernement pendant quinze ans.

Aujourd'hui, les dirigeants du Parti Socialiste français sont engagés dans des luttes internes en vue de la désignation de leur candidat pour les élections présidentielles de 2007. Mais aucun ne s'engage à revenir à la retraite à taux plein pour les travailleurs ayant cotisé 37 ans et demi, à interdire les licenciements, ne

serait-ce que dans les entreprises qui affichent des bénéfiques records, à cesser les cadeaux au patronat pour pouvoir financer les milliers d'emplois utiles qui font cruellement défaut dans les services publics. Parce qu'ils ne sont pas candidats pour défendre les intérêts des travailleurs, mais pour offrir leurs services au patronat.

C'est pourquoi il serait illusoire pour nous, travailleurs, d'attendre 2007 et de bien voter cette année-là, pour améliorer notre sort. Face à l'offensive menée contre nous depuis des années par le patronat, avec la

complicité de tous les gouvernements, seule une contre-offensive d'ensemble de la classe ouvrière pourra imposer un changement de politique.

Les grandes confédérations syndicales, plus soucieuses d'être reconnues comme des interlocuteurs valables par leurs « partenaires sociaux » que de préparer cette indispensable riposte, n'organisent que des journées d'action sans lendemain. Ce n'est pas cela qui peut faire reculer le patronat et le gouvernement. Mais nous devons mettre à profit chacune de ces journées pour montrer que le mécontentement et la colère grandissent dans le monde du travail.

À la coalition des possédants et des gouvernants, il faut opposer l'unité dans la lutte de tous les travailleurs.



• Espagne

Une croisade d'un autre âge

Samedi 12 novembre, à Madrid, des centaines de milliers de manifestants sont descendus dans la rue contre un projet de loi du gouvernement Zapatero qui remet en cause – un peu – la toute-puissance de l'Église espagnole dans l'enseignement.

Les associations de parents d'élèves catholiques, les responsables de l'enseignement privé, ceux du Parti Populaire, très à droite, ainsi que des évêques, des curés et des cornettes, tout ce que l'Espagne compte d'ultra-conservateurs avait appelé à cette manifestation qui a rassemblé des centaines de milliers de personnes. Des organisateurs, sans doute influencés par leur croyance aux miracles, ont même parlé de deux millions de manifestants...

Quoi qu'il en soit, après la manifestation contre la loi autorisant le mariage des homosexuels, c'est la mobilisation la plus importante des conservateurs contre le gouvernement socialiste de Zapatero depuis son arrivée au pouvoir en mars 2004.

Cette fois, ils protestent

contre le gel d'un projet de loi du gouvernement de droite précédent, le gouvernement Aznar, qui visait à rendre quasi obligatoire dans tous les établissements scolaires publics une espèce d'histoire des religions, prise en compte pour le passage dans les classes supérieures et les examens au même titre que les autres matières.

Le projet de loi d'enseignement de Zapatero ne prévoit pas de supprimer cet enseignement du « fait religieux », il prévoit uniquement qu'il n'ait plus d'influence sur le passage en classe supérieure. Mais c'est

déjà trop pour l'Église et ses ouailles, qui en appellent à la promotion d'une « vision chrétienne » des faits de société et partent en croisade contre la « fureur laïque ».

En 1936, l'Église espagnole a béni la guerre sans merci que Franco livrait contre les travailleurs espagnols, n'hésitant pas à la qualifier de « croisade ». À quelques jours du trentième anniversaire de la mort du dictateur, le 20 novembre 1975, elle tente encore de maintenir son pouvoir et ses privilèges d'un autre âge.

Sophie GARGAN



• Écoutes téléphoniques de l'Élysée

La justice est dure d'oreille

Le feuilleton des écoutes téléphoniques de l'Élysée a pris fin le 9 novembre, avec la condamnation de sept des douze prévenus par le tribunal correctionnel de Paris.

De 1983 à 1986 la « cellule de l'Élysée » avait espionné les conversations de près de 150 personnalités, sur les ordres et pour répondre aux obsessions du président de la République d'alors, François Mitterrand, qui espionnait tous ceux, essentiellement des journalistes, qui risquaient de révéler l'existence de Mazarine, sa fille « cachée ». Le journal *Libération* révéla l'existence de ces écoutes en mars 1993. Les premières mises en examen datent de décembre 1994. Et la justice suivit son petit bonhomme de chemin pendant dix ans, jusqu'à l'ouverture du procès le 15 novembre 2004. Entretemps, avec la mort de Mitterrand, disparaissait le commanditaire de ces écoutes.

Les juges ont choisi d'avoir la main légère pour ceux qui passaient devant eux : de deux

à huit mois de prison avec sursis, amnistiés dès versement des amendes de 2 000 à 5 000 euros. Les deux directeurs de cabinet de Pierre Mauroy et Laurent Fabius sont condamnés mais dispensés de peine.

L'ex-gendarme Paul Barril n'a pas été comme les autres condamné pour atteinte à l'intimité de la vie privée d'autrui, mais pour recel de fichiers informatiques. En clair, on lui reproche d'avoir transmis à la presse des retranscriptions des écoutes.

Si les juges ont bien relevé que, dans ce procès, tout le monde a menti, des ministres et généraux aux simples gendarmes et secrétaires, l'exemple venait de haut. Mais ni François Mitterrand, évidemment, ni les Premiers ministres Pierre Mauroy et Laurent Fabius, ni les ministres des Armées ou directeurs de la DST n'étaient sur le banc des accusés.

La justice, c'est bien connu, a un bandeau sur les yeux !

Vincent GELAS